

PLAN D'ACTION CONCERTÉ
POUR PRÉVENIR ET CONTRER
L'INTIMIDATION
ET LA CYBERINTIMIDATION
2025-2030



Le
respect
une valeur à partager

Rédaction

Direction des politiques et de la lutte contre l'intimidation
Sous-ministériat des politiques et programmes

Collaboration

Ministères et organismes membres du Comité de travail interministériel sur l'intimidation :

- Ministère de la Famille;
- Directeur des poursuites criminelles et pénales;
- Ministère de l'Éducation;
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Ministère de l'Enseignement supérieur;
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
- Ministère de la Justice;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux et le Secrétariat aux aînés;
- Ministère de la Sécurité publique;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Ministère du Travail;
- Office des personnes handicapées du Québec;
- Protecteur national de l'élève;
- Secrétariat à la condition féminine;
- Secrétariat à la jeunesse;
- Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit.

Pour information :

Centre des relations avec la clientèle
Direction générale des opérations régionales
Ministère de la Famille
600, rue Fullum, 5^e étage
Montréal (Québec) H2K 4S7
Téléphone sans frais : 1 855 336-8568

© Gouvernement du Québec
Ministère de la Famille

ISBN 978-2-555-02087-0 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

Membres du Comité d'experts sur l'intimidation et la cyberintimidation :

- Martin Blais, sociologue et sexologue, professeur au département de sexologie de l'Université du Québec à Montréal et titulaire de la Chaire de recherche sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres;
- Isabelle Ouellet-Morin, directrice de l'axe Interventions et innovations de l'Observatoire pour l'éducation et la santé des enfants et professeure titulaire à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les origines développementales de la vulnérabilité et de la résilience;
- Stéphane Villeneuve, professeur au département de didactique de l'Université du Québec à Montréal;
- Émilie Belley-Ranger, coordonnatrice de la Chaire de recherche sur la sécurité et l'intégrité en milieu sportif de l'Université Laval;
- Mélanie Couture, professeure titulaire de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées de l'Université de Sherbrooke;
- Kevin St-Martin, coordonnateur de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées de l'Université de Sherbrooke;
- Isabelle Tremblay, directrice générale de l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées.

Table des matières

Introduction	1
Définition de l'intimidation	3
Conséquences	5
Facteurs de risque et de protection	6
Intimidation et violence	7
Vision	9
Un plan inclusif et collaboratif	9
Un plan qui s'appuie sur des données probantes	10
Un plan élaboré selon les bonnes pratiques gouvernementales	10
Orientations et mesures	12
Orientation 1	
Agir avec les jeunes et soutenir les adultes qui interviennent auprès d'eux pour développer des attitudes et des comportements sociaux appropriés	13
Orientation 2	
Promouvoir des milieux inclusifs valorisant le respect de toutes les personnes	19
Orientation 3	
Acquérir et diffuser des connaissances pour mieux prévenir et intervenir	25
Orientation 4	
Rassembler les partenaires autour de la lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation	29
Suivi du Plan d'action	31
Conclusion	32
Annexe 1	
Liste des organisations, des chercheuses et des chercheurs ayant déposé un mémoire	33
Annexe 2	
Actions gouvernementales complémentaires au Plan d'action concerté de lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation 2025-2030*	34
Annexe 3	
Cadre légal	39
Annexe 4	
Tableaux synthèses	43
Références	46

Liste des sigles

ASR	Agents de soutien régional
ACPQ	Association des collèges privés du Québec
ADS	Analyse différenciée selon les sexes
BCI	Bureau de coopération interuniversitaire
BLCHT	Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie
CQL	Conseil québécois du loisir
DPCP	Directeur des poursuites criminelles et pénales
ENPQ	École nationale de police du Québec
EQRS	Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté
FÉEPEQ	Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec
FQOCF	Fédération québécoise des organismes communautaires Famille
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MEQ	Ministère de l'Éducation
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
MFA	Ministère de la Famille
MJQ	Ministère de la Justice du Québec
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MT	Ministère du Travail
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
OCF	Organismes communautaires Famille
RAPS	Recherche et action sur les polarisations sociales
RCAAQ	Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
RLSQ	Regroupement Loisir et Sport du Québec
RMJQ	Regroupement des maisons des jeunes du Québec
RSEQ	Réseau du sport étudiant du Québec
RURLS	Réseau des unités régionales de loisir et de sport
SA	Secrétariat aux aînés
SCF	Secrétariat à la condition féminine
SQ	Sûreté du Québec

Mot

du premier ministre



Faire du Québec un endroit où tout le monde se sent en sécurité et respecté, c'est non seulement souhaitable, mais c'est aussi à notre portée. Chaque Québécoise et Québécois a le droit à la dignité.

C'est dans cet esprit que nous mettons de l'avant un nouveau plan d'action pour prévenir et freiner l'intimidation, autant dans la vraie vie qu'en ligne.

Ce troisième plan d'action s'inscrit dans le travail amorcé il y a dix ans. Il s'adapte à notre époque, aux nouvelles technologies et à nos façons de communiquer, qui ont beaucoup changé.

Je tiens à remercier toutes les organisations et tous les spécialistes qui ont pris le temps de partager leurs idées pendant l'élaboration du plan d'action, ainsi que les ministères et organismes qui mettront en œuvre ses mesures. Merci aussi aux collègues de l'Assemblée nationale qui ont contribué activement aux échanges sur ce sujet important.

Ce plan d'action est le fruit de ce travail d'équipe. Il s'adresse à une grande variété de milieux, des maisons des jeunes aux résidences pour personnes âgées, et vise à mieux faire connaître les conséquences de l'intimidation et les façons d'y faire face.

Continuons dans cette voie. Plus on fait du respect, de l'écoute et du bon sens une habitude, mieux notre société s'en portera.

Le premier ministre du Québec,
François Legault

Mot

de la ministre de la Famille et ministre responsable de la région de la Côte-Nord



Chaque année, les gestes d'intimidation et de cyberintimidation affectent la vie de milliers de Québécoises et de Québécois. C'est pourquoi notre gouvernement prend les choses en main face à cette situation préoccupante. Plus que jamais, la collaboration et les actions communes font partie intégrante de la stratégie.

Je suis fière de vous présenter cette nouvelle mouture du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation. Ce plan ambitieux est le fruit d'une belle collaboration avec nos partenaires. Son titre, « Le respect, une valeur à partager », illustre l'orientation qui a été choisie pour nos actions au cours des cinq prochaines années.

Nous poursuivons d'ailleurs le travail entamé dans le cadre du plan d'action précédent, notamment par la mise en place de mesures qui concernent les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les élues et élus municipaux et les sportives et sportifs. Les actions, quant à elles, porteront encore sur le phénomène de la cyberintimidation, particulièrement présent chez nos jeunes. Nous voulons aller encore plus loin en travaillant avec les acteurs de nos communautés dont les activités couvrent plusieurs régions du Québec.

En terminant, je tiens à souligner le travail de toutes les formations politiques à l'Assemblée nationale. Ainsi, je remercie le député de Marquette, M. Enrico Ciccone, les députés de Saint-Henri-Sainte-Anne, M. Guillaume Cliche-Rivard et d'Hochelaga-Maisonneuve, M. Alexandre Leduc, qui se sont succédé, et le député des Îles-de-la-Madeleine, M. Joël Arseneau, pour leur grande contribution. Un merci particulier à ma prédécesseure, M^{me} Suzanne Roy, députée de Verchères, et à son adjointe parlementaire, M^{me} Marie-Belle Gendron, députée de Châteauguay, d'avoir accompli avec brio les travaux.

Soyons fiers de notre bienveillance et partageons le respect !

La ministre de la Famille et ministre responsable de la région de la Côte-Nord,
Kateri Champagne Jourdain

Mot

de l'adjointe parlementaire de la ministre de la Famille



Le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2025-2030 propose des mesures concrètes pour que tous les individus puissent vivre et s'épanouir pleinement dans le respect des autres.

Nous continuons à concentrer nos actions sur les jeunes et la cyberintimidation en donnant, entre autres, des outils aux adultes qui interviennent auprès d'eux afin d'encourager des comportements sociaux appropriés.

La collaboration de plusieurs ministères et organismes, ainsi que notre alliance avec des partenaires bien établis sur le terrain, permettront de proposer à la population des outils et des mécanismes concrets de lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation. En ce sens, ce plan d'action est rassembleur et reflète un travail d'équipe réalisé par des personnes qui veulent toutes contribuer à faire du Québec un endroit sécuritaire et sécurisant pour tout le monde.

Je suis très heureuse et fière d'avoir contribué à ce plan d'action concerté avec mes collègues de l'Assemblée nationale. Je suis certaine qu'il aidera de nombreuses personnes qui espèrent vivre dans un climat inclusif et respectueux, et ce, peu importe le milieu dans lequel elles évoluent.

L'adjointe parlementaire de la ministre de la Famille (d'octobre 2023 à septembre 2025),

Marie-Belle Gendron

des députés de l'opposition à l'Assemblée nationale



**Enrico Ciccone – Député de Marquette,
Parti libéral du Québec**

L'intimidation est un phénomène qui touche tous les groupes de notre société. La lutte pour la contrer n'est jamais terminée, surtout dans une société en constante évolution. Il est donc crucial de déployer tous les efforts nécessaires pour l'enrayer de nos milieux de vie afin de créer un environnement où chacun peut vivre sans peur ni harcèlement.

Je suis honoré de participer, pour une deuxième fois consécutive et de manière transpartisane, à l'élaboration du troisième Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation du gouvernement du Québec. Ensemble, nous avons le pouvoir de transformer notre société en un lieu où le respect et la bienveillance sont des valeurs fondamentales. J'espère que le fruit de ce travail aura des retombées durables pour faire du Québec un endroit encore plus uni et accueillant envers chacun, indépendamment de nos différences. Un merci tout spécial à mes collègues et à ceux et celles qui ont participé à ce travail d'importance pour tous.



**Alexandre Leduc – Député d'Hochelaga-Maisonneuve,
Québec solidaire**

Préparer un plan de ce genre demande beaucoup de travail de concertation et je voudrais remercier toutes les équipes, en particulier celles des groupes présents sur le terrain. Votre dévouement à la lutte contre l'intimidation est exemplaire et nous sommes chanceux, au Québec, de pouvoir compter sur vous.

L'intimidation prend de nouvelles formes et s'insère dans nos vies de manière plus insidieuse que jamais. Il faut redoubler d'ardeur pour ne pas reculer, mais plutôt pour consolider nos acquis et aller encore plus loin dans cette lutte qui doit mobiliser tous les acteurs de la société.

Ensemble, faisons du respect la base de nos actions futures.



**Joël Arseneau – Député des Îles-de-la-Madeleine,
Parti québécois**

L'intimidation, qu'elle s'exerce en ligne, dans la cour d'école, sur les lieux de travail ou au cœur même de nos institutions, est un fléau qui fragilise le tissu social et étouffe des voix qui méritent d'être entendues. Elle ne fait pas de distinction d'âge, de genre ou de statut, mais elle laisse derrière elle les mêmes marques : le silence, la peur, l'isolement.

Refuser l'intimidation, c'est poser un geste fondamental pour préserver la dignité humaine et affirmer notre attachement à une société plus juste, inclusive et solidaire. Ce plan d'action est une réponse collective à un enjeu profondément humain. Il témoigne de notre capacité à écouter, à comprendre et surtout, à agir.

Je salue le travail de toutes celles et de tous ceux qui ont contribué à son élaboration. Ensemble, faisons en sorte que le respect, l'empathie et le courage soient les fondements de notre vivre-ensemble.





Note de lecture

Le Plan d'action poursuit quatre grandes orientations en vue de bâtir une société où chaque personne se sent respectée dans les sphères de sa vie sociale, scolaire et professionnelle et où elle peut s'épanouir dans la confiance et la sécurité. Chacune de ces orientations est d'abord décrite dans sa globalité pour placer en contexte les mesures qui en découlent. Un tableau présente ensuite l'ensemble des mesures, qui sont sommairement décrites.

Introduction

Depuis 2014, le ministère de la Famille (MFA) est responsable de coordonner, à l'échelle gouvernementale, la lutte contre l'intimidation sous toutes ses formes. Dès 2015, il a lancé le premier Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 – *Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée*, qui a pris fin le 31 mars 2020, après avoir été reconduit jusqu'en 2019-2020¹. Après une vaste consultation publique sur l'intimidation, laquelle a confirmé l'importance de poursuivre les efforts de prévention et de lutte contre ce phénomène, un second plan d'action a vu le jour. Le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025 – *S'engager collectivement pour une société sans intimidation*² (Plan d'action 2020-2025) a été lancé le 23 février 2021.

L'une des mesures centrales de ce plan consistait à réaliser un portrait statistique global de l'intimidation et de la cyberintimidation au Québec, pour faire progresser les connaissances sur le sujet. En 2021, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a été mandaté pour effectuer la première étude populationnelle sur ces enjeux de société. Les résultats de l'*Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022* (EQRS 2022) sont disponibles depuis le 18 janvier 2024³. En plus de mettre en évidence le fait que certains groupes de personnes sont plus touchés par l'intimidation et la cyberintimidation, les résultats démontrent la nécessité de renforcer les actions de prévention et d'intervention liées à ces phénomènes.

Des événements survenus au cours des dernières années rappellent aussi que l'instauration, en tout temps, de rapports respectueux, inclusifs et égaux, demeure un défi de taille. Ainsi, et malgré l'étendue des mesures du Plan d'action 2020-2025, des actions complémentaires ont dû être posées, en réponse à des situations particulières. D'une part, au printemps 2023, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a diffusé une campagne de sensibilisation pour rappeler l'importance d'agir avec civisme et respect envers les élu·e·s et élus municipaux. D'autre part, à l'automne 2023, le ministère de l'Éducation a lancé le Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles 2023-2028, dans le but de favoriser le bien-être à l'école et de prévenir l'intimidation et la violence sous toutes leurs formes.

À moins d'indication contraire, le terme intimidation désigne aussi la cyberintimidation.

Dans le climat social et politique actuel, et compte tenu des graves conséquences de l'intimidation, tant pour les personnes qui en sont la cible que pour celles qui en sont auteures ou témoins et leur entourage, le gouvernement du Québec réitère sa volonté de s'assurer que chaque personne peut évoluer dans une société bienveillante et sans jugement. Pour ce faire, il compte réaffirmer l'importance de cultiver le respect, de promouvoir le civisme et de favoriser l'acceptation des différences, notamment auprès des

jeunes. Ainsi, le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2025-2030 – *Le respect, une valeur à partager* (Plan d'action) comprend 28 mesures, pour lesquelles le gouvernement accorde un budget de 15 M\$ sur une période de 5 ans, auxquels viennent s'ajouter 11,1 M\$, provenant des budgets réguliers des ministères et organismes concernés.

Ce nouveau plan d'action s'inscrit dans les mouvances sociales actuelles, alors que les réseaux sociaux occupent une part grandissante du quotidien et que la polarisation prend de l'ampleur, et il répond aux enjeux que soulèvent les résultats de l'EQRS 2022, en ciblant les publics les plus exposés à l'intimidation et à la cyberintimidation. Il tient également compte de recommandations formulées dans les mémoires déposés par des spécialistes et diverses organisations, dans le cadre de l'appel de mémoires publié à l'automne 2024 sur la plateforme gouvernementale de consultation publique Québec.ca.

À l'instar des plans précédents, ce Plan d'action, qui se veut inclusif, s'adresse à toute personne, sans égard à l'âge, au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, à l'origine ethnoculturelle ou nationale, à la langue, aux croyances ou appartenances religieuses, à l'apparence physique, au poids, à la condition socio-économique, à la présence d'un trouble du spectre de l'autisme, d'un trouble mental ou d'une incapacité motrice, intellectuelle, langagière, visuelle, auditive ou autre, peu importe le milieu où elle évolue.

Il est le fruit d'une démarche non partisane, à laquelle ont participé tous les groupes parlementaires de l'Assemblée nationale, et d'une collaboration étroite des ministères et organismes gouvernementaux membres du Comité de travail interministériel sur l'intimidation, de spécialistes, de scientifiques et d'organismes issus de la communauté.



Définition de l'intimidation

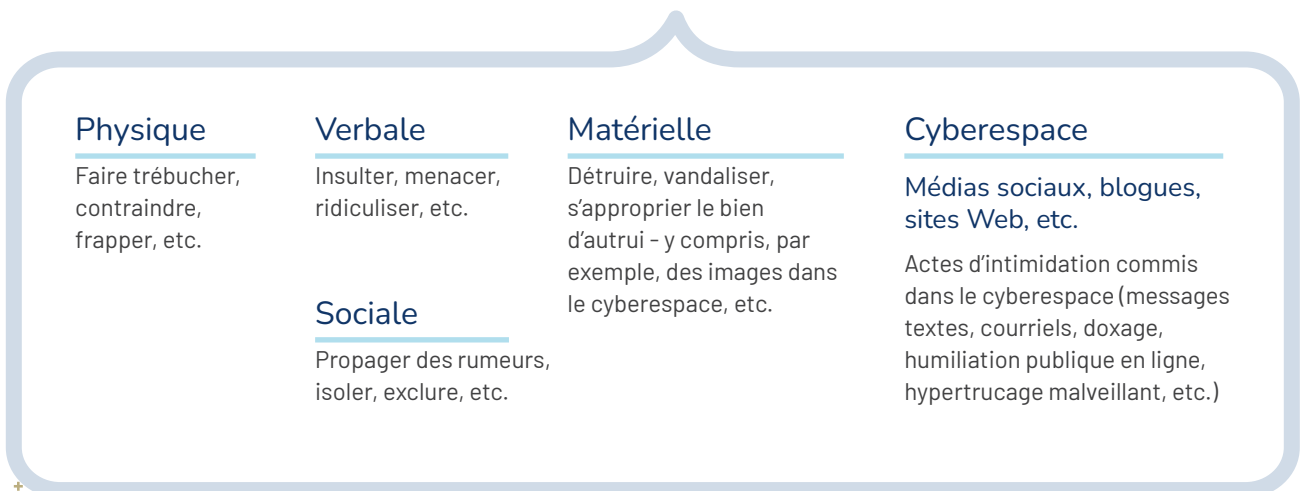
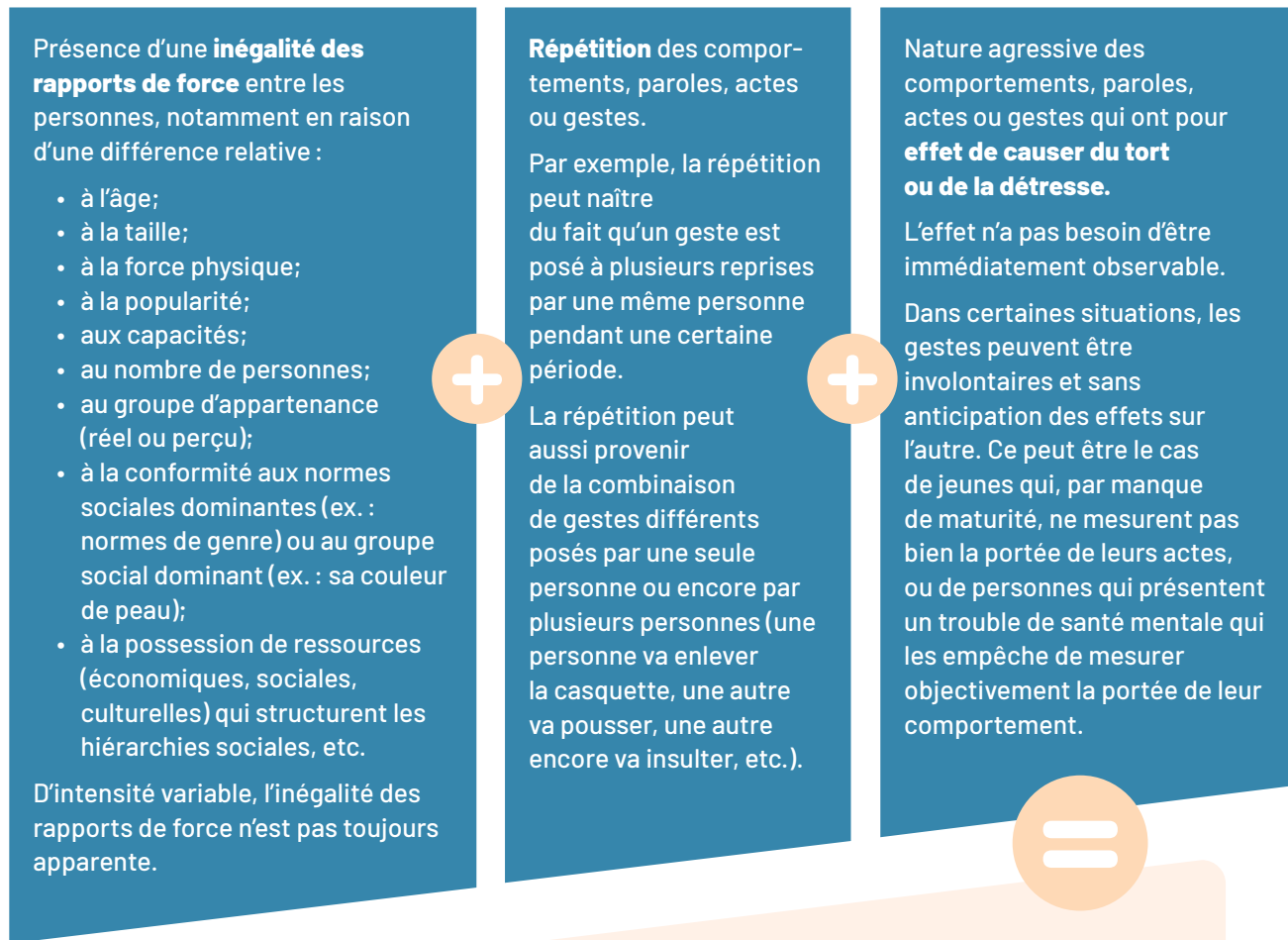
Le Plan d'action s'appuie sur la définition de l'intimidation inscrite dans la *Loi sur l'instruction publique*, soit « tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser⁴ ».

La figure 1 illustre les éléments qui composent une situation d'intimidation. L'intimidation est une forme de violence interpersonnelle qui se caractérise d'abord par une inégalité des rapports de force entre des personnes, telle qu'une supériorité fondée sur l'âge, la force physique⁵ ou la popularité. Un rapport de force peut aussi être créé par la volonté de gagner du pouvoir aux dépens de l'autre. L'intimidation se caractérise également par une répétition de comportements, de paroles, d'actes ou de gestes qui sont généralement délibérés et qui ont pour effet de causer du tort ou de la détresse.

Bien que l'intimidation et la cyberintimidation présentent des caractéristiques semblables, elles ne s'expriment pas concrètement de la même manière, en raison des particularités propres au cyberspace⁶. En effet, les comportements associés à la cyberintimidation se manifestent dans un environnement dans lequel les rapports à l'espace et au temps sont différents. L'univers de possibilités qu'offre le numérique, notamment un auditoire presque illimité, des interactions spontanées en temps réel et la pérennité des informations qui s'y trouvent, influe sur les relations interpersonnelles. L'impression d'anonymat peut conduire à une utilisation inadéquate du numérique et engendrer la cyberintimidation, en faisant naître, dans certains cas, un sentiment de force chez la personne qui pose ces gestes⁷. La cyberintimidation peut aussi être facilitée par un déséquilibre dans les compétences numériques. Ainsi, une personne ayant une meilleure maîtrise des technologies peut exploiter cette supériorité pour intimider une personne qui ne sait pas comment se défendre, dans les cas, par exemple, de piratage, de création de faux comptes ou d'usurpation d'identité. Cette maîtrise peut aussi permettre de manipuler des images, des vidéos ou des informations, ou encore de contourner les signalements et de poursuivre la cyberintimidation de manière anonyme. Un rapport de force différent peut aussi être lié au nombre d'abonnés ou au soutien dont bénéficie un utilisateur influent.

Les formes récentes de cyberintimidation, telles que le doxage, l'humiliation publique en ligne et l'hypertrucage malveillant, sont présentées à la figure 1. Le doxage, aussi appelé « divulgation malveillante d'informations personnelles », consiste à diffuser des informations personnelles dans le but de nuire. L'humiliation publique en ligne vise à exposer une personne à la honte publique. Quant à l'hypertrucage, il repose sur l'utilisation malveillante de l'intelligence artificielle pour manipuler des images ou des vidéos de la personne ciblée.

Figure 1 : Caractéristique de l'intimidation et de la cyberintimidation



Conséquences

L'intimidation et la cyberintimidation ne sont pas des phénomènes anodins. Elles entraînent des conséquences négatives à court, moyen et long terme sur les personnes qui en sont la cible. Ces conséquences n'ont pas à être immédiatement observables chez une personne pour que l'on puisse conclure à la présence d'intimidation.

Les personnes qui posent des gestes d'intimidation ou celles qui en sont témoins en subissent également des conséquences, de même que l'entourage des personnes qui en sont la cible ou qui posent les gestes (ex. : famille, amis ou amies). L'intimidation entraîne aussi des répercussions dans les milieux où elle se manifeste (scolaire, de travail, de vie collectifs pour les personnes aînées, sportifs, communautaires, coopératifs, etc.).

Les conséquences de l'intimidation peuvent varier selon les caractéristiques des personnes impliquées, leur vécu, la présence ou non de témoins, la nature, la gravité et la répétition des comportements, paroles, actes ou gestes d'intimidation. Dans le cyberspace, l'absence de contrôle sur la diffusion de contenu en ligne et l'impossibilité de le supprimer complètement compliquent la défense des personnes ciblées et amplifient l'impact de la cyberintimidation.

Sans qu'ils soient exhaustifs, voici quelques exemples de conséquences de l'intimidation que peuvent vivre les personnes victimes d'intimidation⁸ :

- stress;
- anxiété;
- automutilation;
- troubles alimentaires;
- prise ou perte de poids;
- sentiment d'embarras, de tristesse, de colère, de peur ou de honte;
- isolement;
- retrait social;
- faible estime de soi;
- insécurité;
- détresse psychologique;
- crises de panique;
- trouble de stress post-traumatique;
- troubles du sommeil;
- symptômes dépressifs, dépression;
- pensées ou comportements suicidaires;
- problèmes de comportements (agressivité, impulsivité);
- comportements délinquants;
- problèmes de concentration;
- diminution de la motivation scolaire;
- décrochage scolaire;
- changement d'école;
- distance des jeunes athlètes dans les relations avec leur entraîneur et leurs coéquipiers (en contexte sportif);
- changements dans les activités de loisir et de sport;
- abandon ou changement d'emploi;
- changement de milieux de vie collectifs pour personnes aînées⁹;
- diminution des habiletés fonctionnelles chez les personnes aînées¹⁰;
- malaises physiques divers, comme des maux de ventre ou de tête;
- douleurs chroniques;
- problèmes psychosomatiques;
- atteinte à la vie privée¹¹;
- atteinte à la réputation¹²;
- atteinte au droit à l'image¹³;
- retrait des réseaux sociaux.

Facteurs de risque et de protection

Un facteur pouvant être associé à l'intimidation est une caractéristique de l'environnement ou des relations, ou une caractéristique personnelle pour laquelle il y a une association statistique avec l'intimidation^a. Il ne s'agit cependant pas d'une relation de cause à effet¹⁴.

Facteurs de risque

Les facteurs de risque dont il est question dans cette section sont des caractéristiques associées à une plus grande probabilité d'être la cible d'intimidation.

Aucun facteur ne permet à lui seul d'expliquer pourquoi certaines personnes adoptent des comportements de violence envers autrui, pourquoi la violence est plus présente dans certaines communautés ou encore, pourquoi certaines personnes ou certains groupes de personnes sont davantage pris pour cible. En effet, la violence résulte d'une interaction complexe entre différents facteurs sociétaux, communautaires, relationnels et individuels¹⁵.

L'intimidation vise souvent des personnes perçues comme différentes, à cause des préjugés qui existent à leur sujet. Ces derniers peuvent notamment porter sur :

- l'appartenance à une minorité ethnoculturelle ou religieuse;
- l'orientation sexuelle;
- le sexe à la naissance ou l'identité de genre;
- le fait de ne pas se conformer aux stéréotypes de genre;
- l'apparence ou une caractéristique physique, comme le poids, ou un handicap;
- la déficience intellectuelle ou les troubles mentaux;
- la neurodivergence;
- la situation socio-économique;
- la toxicomanie;
- l'itinérance ou la délinquance.

La tolérance des comportements violents et un faible soutien social de la part des proches ou du personnel scolaire, par exemple, constituent aussi des facteurs de risque¹⁶.

Facteurs de protection

Les facteurs de protection dont il est question dans cette section constituent des caractéristiques permettant de réduire les probabilités d'être la cible d'intimidation.

Les compétences sociales et émotionnelles sont des facteurs de protection qui permettent aux personnes d'affronter avec succès les situations qu'elles sont susceptibles de rencontrer dans leur vie.

a L'association en statistique fait référence à une relation entre deux ou plusieurs variables, indiquant que les changements dans une variable sont liés aux changements dans une autre (<https://fr.statisticseasily.com/glossaire/Qu%27st-ce-que-l%27analyse-des-donn%C3%A9s-statistiques-d%27association/>, consulté en avril 2025).

Les compétences sociales et émotionnelles se composent d'un ensemble de savoirs, de savoir-être et de savoir-faire qui permet à l'individu de bien identifier, d'exprimer, de comprendre, d'utiliser et de réguler ses propres émotions pour adapter son comportement en situation réelle¹⁷.

D'autres facteurs de protection ont été répertoriés, comme la qualité du milieu scolaire dans lequel évolue un jeune : présence de règles claires, bien appliquées et considérées comme étant justes, à l'école ou en classe, vis-à-vis des comportements d'intimidation; règles de vie de l'école et conséquences associées à leur non-respect connues des élèves; soutien perçu dans le cheminement scolaire et sentiment d'appartenance. Le fait de bénéficier du soutien d'un réseau social (amies et amis, famille) ou d'évoluer dans des milieux prônant des valeurs de coopération, d'ouverture et de tolérance constitue aussi un facteur de protection. Enfin, le soutien de l'entourage, qu'il s'agisse d'amies ou amis, de parents, du personnel enseignant, de celui du milieu sportif ou du milieu de vie, favorise la résilience chez les personnes victimes d'intimidation.

Plus de détails concernant la définition de l'intimidation, ses conséquences et les facteurs de risque et de protection sont donnés dans le [dossier sur l'intimidation](#) de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)¹⁸.

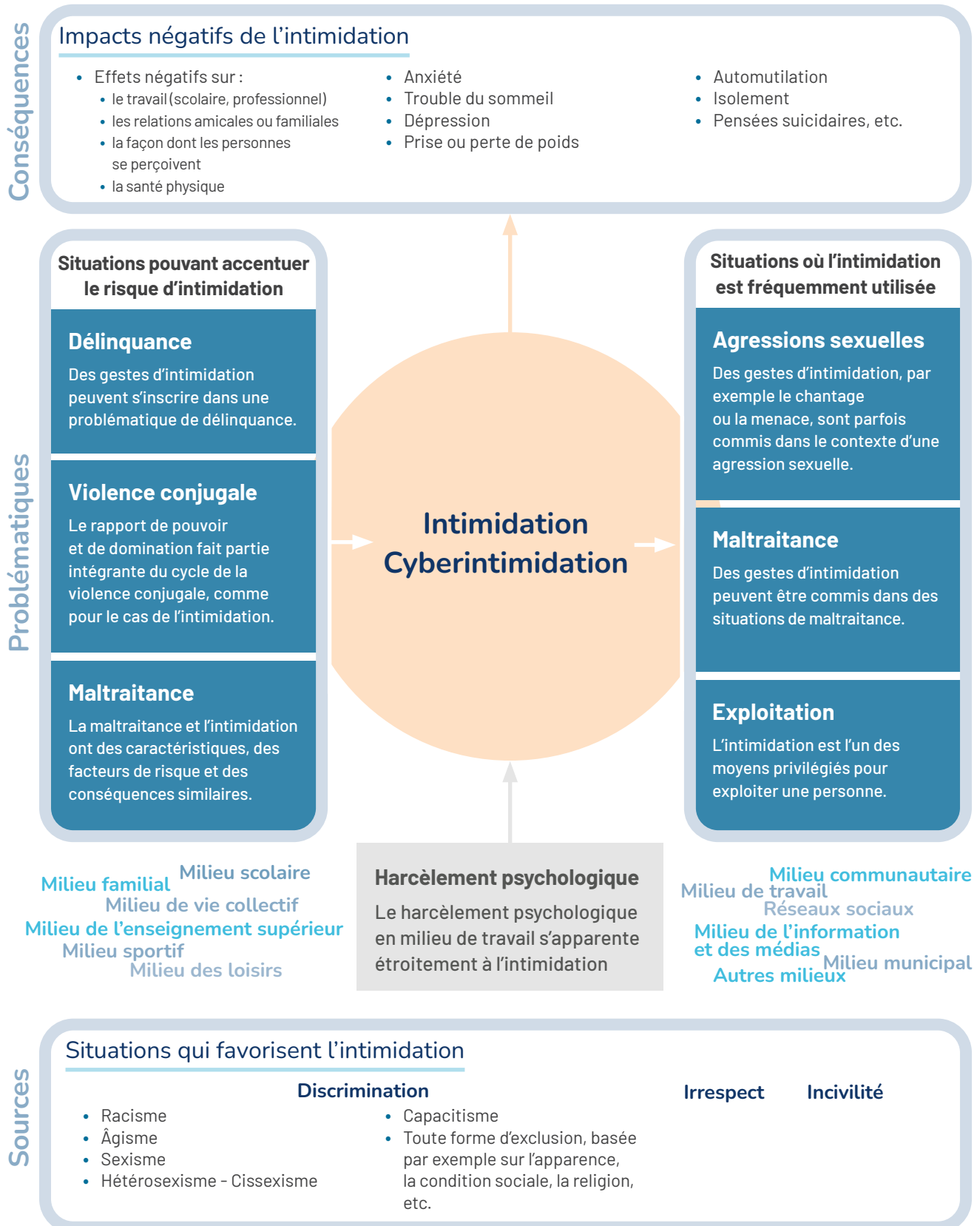
Intimidation et violence

L'intimidation peut être confondue avec d'autres types de violence, ou encore faire partie de phénomènes plus larges, tout aussi néfastes et légalement proscrits, comme la maltraitance (y compris la négligence), la discrimination, l'exploitation ou la violence conjugale, familiale ou sexuelle. La figure 2 illustre les liens entre l'intimidation et d'autres situations^b.

Qu'il s'agisse d'intimidation ou non, si une personne est la cible de comportements, paroles, actes ou gestes susceptibles d'atteindre son intégrité physique ou morale, il faut intervenir pour la soutenir et éviter que la situation se reproduise.

^b La figure 2 a été réalisée avec la méthodologie de l'arbre à problème, qui est un des outils de l'approche « REgenerated Freirean Literacy through Empowering Community Techniques » (REFLECT). Basée sur les travaux de Paulo Freire au cours des années 1970, cette approche vise le renforcement des communautés dans une perspective de changement social. L'arbre à problème est un moyen de développer la compréhension commune d'un enjeu. Il aide à identifier les sources et les conséquences d'un problème ainsi qu'à favoriser l'identification de pistes de solution.

Figure 2 : Liens entre l'intimidation et d'autres situations



Vision

Un Québec où chaque personne se sent respectée dans les sphères de sa vie sociale, scolaire et professionnelle et peut s'épanouir dans la confiance et la sécurité.

À la lumière des résultats issus des diverses actions gouvernementales mises en œuvre depuis une dizaine d'années, du contexte social actuel et des enjeux qui se dessinent, et en s'appuyant sur les résultats de l'EQRS 2022 ainsi que sur les recommandations exprimées dans les mémoires reçus, le gouvernement s'est donné comme objectif de contribuer à réduire l'intimidation, en promouvant l'instauration et le maintien d'une société respectueuse, ouverte, bienveillante, qui favorise l'épanouissement de chaque personne.

En cohérence avec cette vision, trois principes directeurs ont guidé la conception du Plan d'action.

Un plan inclusif et collaboratif

Le Plan d'action se veut à la fois inclusif et collaboratif. Ainsi, d'une part, il vise à agir auprès de l'ensemble de la population et rejoint une diversité de clientèles et de milieux. En effet, les 28 actions mises de l'avant touchent plusieurs groupes de personnes et ont été élaborées pour répondre à diverses réalités ou situations. D'autre part, il implique une multitude d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dont le spectre d'action est large, et vise plusieurs niveaux, allant de l'intervention terrain aux politiques publiques.

- Toute personne, qu'elle soit jeune, adulte ou aînée, peu importe son orientation sexuelle ou son identité de genre, son origine ethnoculturelle ou nationale, sa langue, ses croyances ou appartenances religieuses, son statut socio-économique, la présence d'une incapacité motrice, intellectuelle, langagière, visuelle, auditive, ou associée à d'autres sens, liée à un trouble du spectre de l'autisme ou à un trouble de santé mentale, quels que soient son poids, ses caractéristiques physiques ou sa condition médicale, est concernée par le Plan d'action;
- Le Plan d'action tient compte également des réalités distinctes des personnes issues des Premières Nations et Inuit en présentant deux mesures à leur intention, en plus du fait qu'elles sont également ciblées dans les autres mesures;
- Les mesures touchent une diversité de milieux, par exemple le milieu scolaire ou celui de l'enseignement supérieur, qui rejoint les élèves, les étudiantes et étudiants et leur famille, de même que le personnel scolaire; le milieu du sport et des loisirs, qui comprend des athlètes, leurs parents, leurs partisans et les équipes d'entraînement et de coordination; les camps de jour et les maisons des jeunes, les habitations collectives pour personnes aînées, le milieu municipal et celui du travail, etc.;
- En véhiculant des valeurs telles que la civilité, l'ouverture à la différence et l'inclusion, le Plan d'action enjoint à chaque citoyenne et citoyen de partager une culture du respect afin de contribuer à une société plus bienveillante, exempte d'intimidation et de cyberintimidation.

Un plan qui s'appuie sur des données probantes

Le devoir que se donne le gouvernement de poursuivre et de renforcer les actions pour contrer l'intimidation et la cyberintimidation, et ce, auprès de divers groupes et dans plusieurs milieux, est corroboré par les résultats de l'EQRS 2022.

En effet, cette première étude populationnelle portant sur l'intimidation et la cyberintimidation en contexte scolaire, en contexte de travail et dans d'autres contextes (dans les loisirs, avec le voisinage, lors des activités sportives, etc.) révèle que, parmi les 21 845 personnes interrogées, un peu plus d'une personne âgée de 12 ans et plus sur dix (12 %, soit environ 875 770 personnes) a vécu de l'intimidation ou de la cyberintimidation au cours des 12 mois précédant l'étude, tous contextes confondus¹⁹.

L'EQRS 2022 permet également de constater que l'intimidation et la cyberintimidation affectent un large éventail de citoyennes et citoyens, quel que soit leur âge, et qu'elles sont présentes dans tous les contextes observés.

Les résultats de l'étude soulèvent, par ailleurs, plusieurs enjeux prioritaires, certains groupes de personnes étant plus touchés que d'autres par l'intimidation et la cyberintimidation. C'est le cas, notamment, des femmes, des personnes homosexuelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles ou d'une orientation sexuelle autre qu'hétérosexuelle, des personnes transgenres ou non binaires, des personnes autochtones et issues de minorités visibles et de celles ayant une incapacité les limitant dans leurs activités quotidiennes. Ces différents groupes sont d'ailleurs ciblés plus spécifiquement par certaines mesures du Plan d'action.

Un plan élaboré selon les bonnes pratiques gouvernementales

En plus de s'inspirer des données probantes issues de l'EQRS 2022, le Plan d'action tient compte des bonnes pratiques en matière d'élaboration de politiques publiques.

D'abord, il s'appuie sur les résultats d'une consultation publique réalisée par l'entremise d'un appel de mémoires ciblant plus de 150 organisations s'intéressant aux phénomènes de l'intimidation et de la cyberintimidation. Au total, 37 mémoires ont été déposés (voir la liste en annexe 1) et ont permis de mettre en lumière de nombreux enjeux en lien avec l'intimidation et la cyberintimidation au Québec. Les recommandations et les constats émis ont permis de dégager des pistes d'action pour les quatre orientations du Plan d'action.

Plusieurs thèmes ont émergé de cette consultation, notamment le besoin de favoriser le développement des compétences sociales et émotionnelles des jeunes et la nécessité de former des intervenantes et intervenants travaillant dans divers milieux de vie, ou encore de diffuser et d'offrir des outils et des ressources d'aide.

Des constats plus généraux, tels que l'importance de poursuivre la sensibilisation à l'intimidation et à la cyberintimidation par l'intermédiaire de campagnes d'information, d'encourager le respect de la diversité dans son ensemble, de prévenir la polarisation des discours, ou encore d'intervenir sur les comportements en ligne, ont pu être dégagés et pris en compte pour l'élaboration des mesures.

Ensuite, en cohérence avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, l'ensemble des mesures du Plan d'action a fait l'objet d'une évaluation de la durabilité. Ainsi, les principes de développement durable suivants y ont été intégrés :

- Santé et qualité de vie : les mesures pour aider les jeunes, les adultes et les personnes âgées à améliorer leurs relations interpersonnelles contribuent à leur santé et à leur qualité de vie;
- Équité et solidarité sociales : par son caractère inclusif et par l'attention portée aux clientèles les plus susceptibles de subir des gestes d'intimidation ou de cyberintimidation, le Plan d'action promeut et met en pratique les valeurs d'équité et de solidarité sociales;
- Participation et engagement : par l'appel de mémoires tenu à l'automne 2024, par la participation des ministères et organismes à la planification et à la réalisation des mesures, par l'implication des jeunes à la mise en œuvre de projets répondant à leurs besoins ainsi que par le partage de pratiques des divers intervenants, le Plan d'action suscite la participation et l'engagement d'une multitude d'individus et d'organisations issus de divers horizons;
- Partenariat et coopération intergouvernementale : la collaboration d'organismes de différents milieux et les mesures s'adressant aux personnes issues des Premières Nations et Inuit favorisent le partenariat et la coopération intergouvernementale;
- Accès au savoir : les mesures de soutien à la recherche, le transfert de connaissances, la diffusion d'information, le partage d'outils d'intervention et l'orientation vers des ressources spécialisées permettent un meilleur accès au savoir en ce qui a trait aux situations d'intimidation et de cyberintimidation, aux personnes qui en sont affectées, aux sources de ces phénomènes et à leurs conséquences de même qu'aux moyens pour y remédier.
- Prévention : la mise en place de mesures visant la réduction des gestes d'intimidation, de cyberintimidation, de partage non consenti d'images à caractère sexuel ou intime ainsi que de stigmatisation sexuelle des femmes (*slut-shaming*) constitue des actions de prévention, qui visent à réduire l'ampleur et les conséquences de l'intimidation et de la cyberintimidation dans la société québécoise.

Finalement, certaines mesures du Plan d'action s'appuient sur l'analyse différenciée selon les sexes (ADS), qui vise à prendre en compte les réalités distinctes des femmes et des hommes, dans une perspective d'égalité. Par exemple, le Plan d'action propose la mesure 4, qui vise à outiller les familles et les membres du personnel scolaire au sujet de la stigmatisation sexuelle des femmes, une manifestation d'intimidation vécue par les jeunes filles, particulièrement celles de la diversité sexuelle. Les mesures 1 et 8, liées plus spécifiquement au partage non consenti d'images intimes, tiennent également compte de cette approche, de même que le portrait de l'intimidation et de la cyberintimidation dressé dans le cadre de la mesure 20.

Orientations et mesures

Le but du Plan d'action est de réduire l'intimidation et la cyberintimidation en favorisant l'adoption de comportements respectueux dans tous les milieux. Pour y parvenir, les 28 mesures qui le composent sont regroupées selon 4 orientations :

- Agir avec les jeunes et soutenir les adultes qui interviennent auprès d'eux pour développer des attitudes et des comportements sociaux appropriés;
- Promouvoir des milieux inclusifs valorisant le respect de toutes les personnes;
- Acquérir et diffuser des connaissances pour mieux prévenir et intervenir;
- Rassembler les partenaires autour de la lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation.





Orientation 1



Agir avec les jeunes et soutenir les adultes qui interviennent auprès d'eux pour développer des attitudes et des comportements sociaux appropriés

Les jeunes demeurent sans contredit les personnes les plus susceptibles d'être exposées à des situations d'intimidation ou de cyberintimidation. C'est pourquoi cette première orientation, précisément axée sur cette population, prévoit des mesures diversifiées, applicables dans plusieurs milieux, de manière à aborder les problématiques sous des angles différents et à maximiser les effets des interventions.

Tout d'abord, il importe de noter que, selon l'EQRS 2022, 31 % des jeunes de 12 à 17 ans ont vécu de l'intimidation ou de la cyberintimidation au cours des 12 mois précédant l'étude, que ce soit en contexte scolaire, en contexte de travail ou en dehors de ces deux contextes. La proportion des personnes touchées par l'intimidation ou la cyberintimidation diminue d'ailleurs significativement selon le groupe d'âge, passant de 21 % chez les 12-17 ans à près de 14 % chez les 18-24 ans, à 9 % pour les 25-44 ans et, enfin, à 3 % pour les personnes de 45 ans et plus²⁰.

Afin que les jeunes puissent être mieux outillés en matière d'intimidation et qu'ils aient accès plus facilement à des ressources, une section portant sur l'intimidation sera ajoutée dans la Trousse Anti-Troll contre la cyberintimidation, disponible sur latrousseanti-troll.com.

La proportion la plus élevée de personnes ayant vécu de l'intimidation ou de la cyberintimidation l'a subie en contexte scolaire²¹. Cette proportion est également plus élevée chez certains groupes, dont les personnes LGB+^c (26 % c. 11 % des personnes hétérosexuelles) et les personnes transgenres et non binaires (34 % c. 13 % des personnes cisgenres)²². Un sondage réalisé en 2024 a aussi montré que les plus jeunes de la diversité sexuelle et de genre (15-17 ans) sont jusqu'à deux fois plus à risque que les personnes de la population en général de subir l'une ou l'autre des formes de violence suivantes : violence verbale, psychologique ou physique; violence à caractère sexuel; intimidation répétée; cyberviolence²³. À la lumière de ces statistiques, des actions seront mises en œuvre afin que les élèves de la diversité sexuelle et de genre évoluent dans un milieu scolaire sécuritaire et inclusif.

Les personnes ayant une incapacité constituent également l'un des groupes les plus touchés par l'intimidation en contexte scolaire (23 % c. 11 % qui n'ont pas d'incapacité)²⁴.

c Les personnes LGB+ comprennent les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles ou d'une orientation sexuelle autre qu'hétérosexuelle.

Afin d'accroître les connaissances et les sensibilités des jeunes au regard de l'intimidation vécue par ces personnes, et pour mettre en lumière les conséquences néfastes de ce phénomène, l'Office des personnes handicapées (OPHQ) réalisera des activités de sensibilisation.

Par ailleurs, près de quatre personnes sur dix (40 %) ayant vécu des événements d'intimidation ou de cyberintimidation en contexte scolaire n'en ont pas parlé, notamment parce qu'elles ont pensé que cela ne réglerait pas la situation ou parce qu'elles ont craint que la situation ne soit pas prise au sérieux²⁵.

À cet égard, plusieurs organisations ayant déposé un mémoire ont recommandé d'assurer une meilleure formation des adultes, afin qu'ils soient en mesure d'intervenir adéquatement auprès des jeunes ayant été la cible d'intimidation. À cet effet, dans le cadre du Plan d'action 2020-2025, deux formations ont été mises en ligne en 2024 pour permettre aux acteurs du milieu scolaire d'accroître leurs connaissances afin de mieux prévenir et de mieux intervenir, soit :

- *Le pouvoir d'agir des adultes œuvrant auprès d'élèves en matière d'intimidation et de violence, notamment les violences à caractère sexuel*²⁶, qui s'adresse à l'ensemble des adultes œuvrant auprès des élèves dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire ainsi que dans les centres de formation professionnelle et de formation générale des adultes.
- *+Fort Ensemble*²⁷, coréalisée avec et pour les intervenantes et intervenants scolaires, qui vise à soutenir tous les acteurs scolaires qui font face à des situations d'intimidation et de cyberintimidation, et à leur proposer des stratégies efficaces de prévention.

Au cours des prochaines années, ces formations continueront d'être diffusées de façon à accroître les connaissances et les compétences, en vue de prévenir les situations liées à l'intimidation et d'intervenir adéquatement.

Puisque les agentes et agents de soutien régional au dossier climat, violence et intimidation (ASR-CVI) jouent un rôle essentiel pour instaurer et maintenir un climat scolaire sécuritaire, inclusif et ouvert à la richesse de la diversité dans l'ensemble des centres de services scolaires et des commissions scolaires, leur présence dans toutes les régions sera maintenue au cours des prochaines années. Par différents mandats, leur soutien s'effectue en fonction des besoins régionaux, des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*, des orientations ministérielles, du Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles 2023-2028, etc. De plus, les agentes et agents de liaison

Premières Nations et Inuit porteront une attention particulière à la mise en place de projets destinés aux élèves de ces communautés afin que leurs spécificités et leurs réalités soient considérées.

Plus de 250 maisons des jeunes sont réparties à travers les 17 régions administratives du Québec et rejoignent environ 45 000 jeunes âgés de 12 à 17 ans.

Pour étendre la portée des actions en milieu scolaire et toucher les jeunes dans tous les milieux qu'ils fréquentent, un projet « par et pour les jeunes » sera réalisé en partenariat avec le Regroupement des maisons des jeunes du Québec (RMJQ). Celui-ci soutient le développement de plus de 250 maisons des jeunes, dont au moins une quinzaine rejoignent des jeunes faisant partie d'une communauté autochtone. Chaque année, un thème lié

à l'intimidation et à la cyberintimidation sera sélectionné parmi ceux exprimés par les jeunes, lors de consultations menées à cette fin. Des outils seront ensuite conçus, lesquels pourront prendre différentes formes (jeu pédagogique, balado, jeu-questionnaire, capsules Web, ateliers, conférences, pièce de théâtre, etc.). L'objectif de cette mesure est de renforcer la prévention de l'intimidation et de la cyberintimidation par des outils d'animation inclusifs et adaptés aux réalités des jeunes.

Puisque les jeunes sont très actifs sur les réseaux sociaux et qu'ils utilisent largement les technologies, ils sont aussi plus susceptibles d'être confrontés à des comportements, à des paroles, à des actes ou à des gestes qui relèvent de la cyberintimidation. Même s'ils se déroulent à l'extérieur de l'école, ces événements peuvent avoir un impact considérable sur le climat scolaire, au point d'exiger des interventions de la part du personnel scolaire. Or, pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation, la collaboration avec les parents s'avère aussi indispensable. En effet, ces derniers, en tant que premiers éducateurs de leurs enfants, représentent des modèles importants pour préconiser une utilisation prudente et respectueuse des réseaux sociaux, ainsi que pour diminuer et même faire cesser les gestes de cyberintimidation. Leur implication doit donc être privilégiée lors des interventions en milieu scolaire. Pour ce faire, le personnel scolaire sera outillé de façon à intervenir efficacement devant les situations de cyberintimidation entraînant des répercussions sur le climat scolaire, en favorisant la collaboration école-famille.

En matière de cyberintimidation, le Plan d'action 2020-2025 a soutenu le déploiement de la méthode d'intervention SEXTO à l'échelle provinciale. Sur la base d'un partenariat entre le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et les milieux policier, judiciaire

Le nombre de dossiers traités par la méthode d'intervention SEXTO est passé de 418 en 2023 à 671 en 2024. Il s'agit d'une augmentation de près de 61 %.

et scolaire, cette méthode a permis de réduire le délai de traitement des dossiers de partage non consensuel d'images intimes chez les élèves du secondaire. Le Plan d'action assurera la consolidation de cette mesure, puisqu'elle a fait ses preuves et qu'elle est d'autant plus nécessaire que les cas de partage non consensuel d'images intimes dénoncés en milieu scolaire et traités par les policiers et le procureur sont en croissance. Il est important de souligner que cette méthode s'applique également dans les cas d'hypertrucage, un phénomène émergent qui consiste à générer artificiellement du contenu (à caractère sexuel de personnes mineures, par exemple) à l'aide de certaines applications, et dont les répercussions sont toutes aussi

importantes pour les victimes, qui n'ont généralement pas consenti à la création et au partage de ce contenu. La méthode d'intervention SEXTO sera également consolidée par la formation du personnel des milieux policier et scolaire, afin qu'il puisse intégrer son application à même le fonctionnement organisationnel.

Des actions destinées à prévenir les situations de demandes répétées d'images à caractère sexuel ou intime et de partage non consensuel de celles-ci continueront de se déployer auprès de la population étudiante collégiale et universitaire. En effet, une analyse de différentes études réalisées par Statistique Canada en 2023²⁸ souligne que 10 % de jeunes adultes de 18 à 21 ans ont déclaré que quelqu'un les avait déjà pressés d'envoyer, de partager ou de publier des images ou des messages sexuellement suggestifs ou explicites, comparativement à 5 % chez les personnes de 22 à 25 ans, et à 4 % chez celles de 26 à 29 ans. Soulignons que, peu importe le groupe d'âge, ces taux sont plus élevés chez les

femmes que chez les hommes. Considérant les conséquences importantes que ces gestes peuvent avoir sur les victimes, leur parcours scolaire et leur réussite, les actions de prévention et de sensibilisation menées en enseignement supérieur sont essentielles.

Les jeunes filles sont particulièrement concernées par un type d'intimidation appelé « stigmatisation sexuelle des femmes », ou *slut-shaming*. Composé des mots anglais *slut* (salope) et *shame* (honte), ce néologisme désigne le fait de critiquer, de stigmatiser, de culpabiliser ou encore de déconsidérer toute femme dont l'attitude, le comportement ou l'aspect physique sont jugés provocants, trop sexuels ou immoraux. Les attaques peuvent être physiques ou morales, et elles entretiennent l'idée que le sexe est dégradant pour les femmes²⁹. Une recherche financée par le Secrétariat à la condition féminine (SCF) a récemment révélé que la majorité des filles interrogées âgées de 14 à 17 ans (79 %) ont subi ce type d'intimidation. Plusieurs participantes à cette étude ont indiqué qu'il était plus difficile de dénoncer le *slut-shaming* et de demander de l'aide à ce propos, comparativement aux autres situations d'intimidation, principalement en raison de la crainte d'être culpabilisées. La nature taboue du *slut-shaming* rendrait difficiles la dénonciation et la recherche d'aide. Dans ce contexte, les adultes entourant les jeunes seront sensibilisés à cette réalité et adéquatement outillés afin de prévenir ces situations et, le cas échéant, d'intervenir auprès des jeunes concernés³⁰.

En vue d'agir avec les jeunes et de soutenir les adultes qui interviennent auprès d'eux pour développer des attitudes et des comportements sociaux appropriés, les mesures suivantes sont prévues.

RÉSUMÉ DES MESURES*

1. Consolider la méthode d'intervention SEXTO à l'échelle nationale en fonction de l'évolution des pratiques et des enjeux ADS ➡

La mesure vise à améliorer la coordination intersectorielle de la méthode d'intervention SEXTO afin d'assurer une synergie entre le DPCP, les partenaires judiciaires, scolaires et policiers dans l'application de la méthode d'intervention SEXTO. L'implication accrue de partenaires policiers permettra d'optimiser l'administration des formations, le suivi post-formation, le suivi des dossiers opérationnels, l'offre de soutien en continu aux policiers, le développement d'un volet préventif et le portrait des interventions SEXTO par les corps de police.

Responsabilité

Ministère de la Sécurité publique (MSP), DPCP

Collaboration

Ministère de l'Éducation (MEQ), École nationale de police du Québec (ENPQ), corps de police municipaux, Sûreté du Québec (SQ)

Budget

4,1 M\$

2. Offrir aux jeunes un accompagnement adapté, inclusif et centré sur leurs besoins, au sein des maisons des jeunes – CONNECTADOS ★

La réalisation du projet CONNECTADOS par le Regroupement des maisons des jeunes du Québec permettra de développer chaque année des outils sur un thème différent, en lien avec l'intimidation et la cyberintimidation, et ce, dans une approche inclusive, participative et centrée sur les besoins des jeunes visés.

Responsabilité

MFA

Collaboration

RMJQ

Budget

630 k\$

3. Sensibiliser les jeunes à l'intimidation vécue par les personnes handicapées et à ses conséquences ★ Cette mesure vise à mener des activités de communication afin de sensibiliser les jeunes à l'intimidation vécue par les personnes handicapées.	Responsabilité OPHQ Collaboration MFA Budget 400 k\$
4. Outiller les familles et les membres du personnel scolaire au sujet de la stigmatisation sexuelle des femmes ★ ADS Des outils seront créés et diffusés afin d'informer et d'outiller les personnes intervenant auprès des jeunes pour prévenir et résoudre les situations de stigmatisation sexuelle des femmes, ou <i>slut-shaming</i>. Les ressources développées seront principalement destinées aux familles et aux membres du personnel scolaire, dans l'optique de les soutenir dans leurs interventions.	Responsabilité SCF (incluant le Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie [BLCHT]) Collaboration MEQ, MFA Budget -
5. Favoriser l'implication des parents en ce qui concerne l'utilisation responsable des technologies et des médias sociaux pour diminuer les gestes de cyberintimidation ★ Le personnel scolaire sera outillé afin d'intervenir efficacement devant les situations de cyberintimidation ayant des répercussions sur le climat scolaire, en favorisant la collaboration école-famille.	Responsabilité MEQ Collaboration MFA Budget -
6. Assurer la présence d'agentes et agents de soutien au dossier climat scolaire et prévention de la violence et de l'intimidation (ASR-CVI) dans toutes les régions, et soutenir les agentes et agents de liaison Premières Nations et Inuit dans la réalisation de projets CVI avec les élèves 🏡 La mesure vise à accompagner les centres de services scolaires, les commissions scolaires et les écoles afin de les soutenir dans leur réponse aux obligations et aux responsabilités qui leur incombent en matière de climat scolaire et de prévention de la violence et de l'intimidation, comme prévu dans la <i>Loi sur l'instruction publique</i>. Des projets particuliers seront également développés par les agentes et agents de liaison Premières Nations et Inuit.	Responsabilité MEQ Collaboration - Budget 11,6 M\$
7. Outiller les milieux scolaires afin d'assurer une meilleure prise en compte des élèves de la diversité sexuelle et de genre dans la prévention et l'intervention en contexte d'intimidation et de cyberintimidation Un module de formation à l'intention du personnel scolaire sera développé, lequel portera sur les réalités vécues par les élèves plus à risque d'intimidation et de violence, y compris les élèves de la diversité sexuelle et de genre. À ce module s'ajoutera un outil visant à favoriser un milieu d'apprentissage sécuritaire et inclusif pour l'ensemble des élèves.	Responsabilité MEQ Collaboration SCF (BLCHT) Budget 60 k\$

8. Prévenir les demandes répétées et le partage non consensuel d'images à caractère sexuel ou intime, et intervenir de façon éthique auprès de la population étudiante dans ces situations ADS

Des activités de sensibilisation à l'intention des communautés étudiantes des établissements d'enseignement collégial et universitaire seront réalisées. De plus, une trousse d'accompagnement sera développée et diffusée auprès du personnel des établissements d'enseignement susceptibles d'intervenir dans des situations de partage non consensuel d'images à caractère sexuel ou intime.

Responsabilité
Ministère de l'Enseignement supérieur (MES)

Collaboration
MEQ, SCF, Fédération des cégeps, Association des collèges privés du Québec (ACPO), Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), associations étudiantes

Budget
450 k\$

9. Intégrer une section portant sur l'intimidation dans la Trousse Anti-Troll contre la cyberintimidation

L'ajout d'un contenu spécifique sur l'intimidation et qui s'adresse aux jeunes de 8 à 17 ans bonifiera la Trousse Anti-Troll contre la cyberintimidation, une initiative de la Ville de Trois-Rivières financée dans le cadre du Plan d'action 2020-2025. Des capsules vidéo abordant le rôle important de l'intervenant scolaire comme allié dans une situation d'intimidation y seront notamment intégrées.

Responsabilité
MFA

Collaboration
Ville de Trois-Rivières

Budget
66 k\$

TOTAL

17,3 M\$

* Les mesures suivies d'une ★ sont nouvelles.

La mesure suivie d'un 🏠 comprend des actions spécifiques dédiées aux Autochtones.

Les mesures suivies du logo ADS signifient qu'une analyse différenciée selon les sexes sera associée à la mise en œuvre de la mesure.

Les mesures en orange constituent des mesures phares : elles se démarquent par leur caractère novateur ou par leurs effets significatifs potentiels sur les phénomènes de l'intimidation et de la cyberintimidation.





Orientation 2



Promouvoir des milieux inclusifs valorisant
le respect de toutes les personnes

Au-delà de leur grande prévalence chez les jeunes de 12 à 17 ans, l'EQRS 2022 a mis en évidence le fait que l'intimidation et la cyberintimidation sont présentes dans tous les contextes, qu'elles affectent un large spectre de personnes, que ce soit en milieu scolaire, au travail ou dans d'autres contextes³¹, et qu'elles se manifestent dans tous les milieux de vie. On peut notamment penser aux élus municipaux, qui y font face dans le cadre de leur fonction, ou encore aux personnes âgées, qui subissent des formes diverses d'intimidation dans leur milieu de vie, d'où la diversité de mesures proposées.

L'intimidation et la cyberintimidation touchent des personnes de tous les âges, dans tous les milieux, et se manifestent dans une multitude de contextes, notamment en milieu scolaire, au travail ou lors d'activités récréatives ou sportives.

De façon globale, pour inciter chacune et chacun à adopter des comportements empreints de respect et à dénoncer les actes d'intimidation, autant dans le monde réel que dans le cyberspace, des activités de sensibilisation et d'éducation seront réalisées en amont. À cette fin, divers moyens de communication seront déployés, dont certains pourront être adaptés de façon à répondre aux réalités autochtones.

En outre, l'accès à Internet et l'utilisation d'outils numériques étant répandus parmi les jeunes, au sein des familles, mais aussi dans la population en général, les risques de situations de cyberintimidation s'en trouvent accrus. En conséquence, un continuum de stratégies préventives sera mis de l'avant afin de cibler les jeunes dès le début du primaire, mais aussi la

population générale. Divers outils et activités seront créés afin de promouvoir des comportements sécuritaires, de reconnaître des situations de cyberintimidation et d'encourager le signalement aux corps de police. Le matériel abordera notamment les bons gestes à poser pour faire cesser la cyberintimidation et pour décrire la situation (en vue de conserver des preuves de la cyberintimidation).

L'apprentissage des compétences sociales et émotionnelles est nécessaire pour prévenir l'intimidation et la cyberintimidation, et pour y faire face. Il permet aux jeunes d'être sensibles à ce qu'ils vivent et attentifs aux autres, d'accroître leur capacité à s'autoréguler devant les situations difficiles et à agir en cohérence avec le bien-vivre ensemble³². Dans le milieu scolaire, deux formations sont déjà inscrites au Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles 2023-2028. La première vise à soutenir le personnel scolaire qui investit ces compétences auprès des élèves, alors que la deuxième vise à former les élèves sur le développement de leurs compétences personnelles, sociales et émotionnelles.

Cependant, cet apprentissage ne relève pas uniquement de la responsabilité du milieu scolaire. Au même titre que les parents agissent comme modèle positif pour inculquer des valeurs fondamentales telles que le civisme, le respect des différences, l'égalité et l'inclusion, ils aident également leurs enfants à acquérir des habiletés sociales. Or, il arrive que les familles soient confrontées à des situations particulières, qu'elles rencontrent des défis sur le plan de la parentalité et qu'elles aient besoin d'être soutenues. Le projet de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) permettra d'informer et de sensibiliser son réseau d'organismes communautaires Famille (OCF) à cet égard, lesquels sont aux premières loges pour accompagner les familles.

« La famille est une expérience affective et sociale partagée entre les parents et les enfants, où chacun apprend à l'autre et apprend de l'autre. Les parents y jouent un rôle important dans la transmission de la culture, de la langue, des valeurs, des connaissances et du savoir-faire. » FQOCF

Par ailleurs, plusieurs événements survenus ces dernières années ont permis de noter une montée des cas d'incivilité, d'intimidation, de harcèlement ou de violence dans le milieu municipal. Ces comportements compromettent le bien-être psychologique des élues et élus ainsi que du personnel municipal, nuisent à la qualité du débat public et découragent la participation citoyenne et la participation des femmes à la vie politique. En raison de telles situations, le gouvernement du Québec a lancé, en 2021, le Plan d'action pour favoriser le respect et la civilité : unis pour la

démocratie!, et la *Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entrave de leurs fonctions* a été édictée. En cohérence avec ces interventions et pour mieux soutenir les élues et élus ainsi que les futurs candidats et candidates aux élections municipales, le Plan d'action prévoit une mesure pour les informer des diverses ressources et des moyens disponibles pour se protéger des individus intimidants ou harcelants.

Les résultats de l'EQRS 2022 montrent que les Autochtones résidant hors communauté ont vécu plus d'intimidation ou de cyberintimidation dans au moins un contexte à l'étude que les personnes qui ne sont ni Autochtones ni issues d'une minorité visible ou ethnique (19 % c. 11 %)³³. Cette situation découle notamment du fait que les Autochtones en milieu urbain se retrouvent souvent sans ressources adaptées à leurs réalités culturelles et sociales pour faire face à l'intimidation. Ils subissent ainsi des préjugés raciaux et des stéréotypes qui alimentent leur isolement et peuvent nuire à leur santé mentale, à leur réussite scolaire et à leurs relations interpersonnelles. Cet enjeu sera abordé par le Regroupement des centres d'amitié autochtones (RCAAQ), qui proposera la mise en place d'un programme de sensibilisation basé sur une approche culturellement sécurisante et adaptée aux réalités autochtones.

Dans le milieu sportif et du loisir, l'intimidation peut se manifester de plusieurs manières, notamment par des comportements agressifs, des moqueries, des exclusions sociales et des pressions injustes. La cyberintimidation, facilitée par les réseaux sociaux, est également un problème croissant, qui touche particulièrement les jeunes athlètes. Des études indiquent que l'intimidation est relativement fréquente dans les environnements sportifs, surtout dans les sports de haut niveau ou au sein des équipes très compétitives. Comme dans le milieu scolaire, les jeunes y sont particulièrement vulnérables. Aux effets graves de cette intimidation et de la cyberintimidation viennent s'ajouter des impacts négatifs sur leur santé mentale, leur motivation et leur plaisir de participer à des activités physiques. Cela peut également affecter leur développement social et leur bien-être général.

Bien qu'un changement de culture s'observe à cet égard, les efforts se poursuivront dans le Plan d'action afin de déployer des outils axés sur une vision éthique du loisir et du sport, c'est-à-dire fondée sur des valeurs inhérentes à leur pratique saine et sécuritaire. Ils permettront non seulement de mobiliser les jeunes autour de valeurs communes et de mieux outiller les intervenantes et intervenants du milieu sportif et du loisir, mais joueront également un rôle significatif dans la réduction des incidents d'intimidation et de cyberintimidation.

L'EQRS 2022 a aussi mis en évidence que les personnes ayant une incapacité qui les limite dans leurs activités quotidiennes font partie de celles qui sont, en proportion, plus nombreuses à avoir vécu de l'intimidation ou de la cyberintimidation (21 % c. 10 % qui n'ont pas une telle incapacité)³⁴. Des parents ont notamment fait mention de difficultés d'intégration et d'actes d'intimidation vécus par leurs enfants handicapés dans les milieux d'accueil estivaux (camps d'été). Le Plan d'action prévoit outiller le personnel de ces milieux pour favoriser un meilleur accueil de ces jeunes et les protéger de l'intimidation.

Les milieux de vie collectifs pour personnes âgées ne sont pas exempts de comportements, paroles, actes ou gestes d'intimidation. Le déploiement du programme créé par le Centre collégial d'expertise en gérontologie du Cégep de Drummondville, intitulé *L'intimidation : chez nous, y en n'a pas !* et amorcé dans le cadre du Plan d'action 2020-2025, a démontré des résultats positifs pour contrer l'intimidation chez les personnes âgées. En conséquence, il sera reconduit et déployé à plus grande échelle. Ce programme comprend des capsules d'autoformation et un jeu interactif intitulé *La P'tite vie en résidence !*, qui présente divers scénarios liés à l'intimidation. Des formations sont aussi offertes aux gestionnaires et aux responsables en loisirs.

L'un des principaux objectifs du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2023-2028 consiste à promouvoir le respect des droits des personnes de la diversité sexuelle et de genre.

Les résultats d'un sondage portant sur la diversité sexuelle et de genre (2024) auprès de 1 001 Québécoises et Québécois de 18 ans et plus indiquent que le niveau d'aisance de la population en ce qui a trait à la diversité sexuelle et de genre a diminué par rapport à 2017, particulièrement à l'égard de la non-binarité³⁵. Le rapport publié par GRIS-Montréal en janvier 2025 révèle par ailleurs une hausse préoccupante de l'inconfort des jeunes quant à la diversité sexuelle et de genre entre 2017-2018 et 2023-2024. La polarisation des discours autour des sujets LGBTQ+ et la montée du masculinisme font partie des hypothèses qui expliqueraient le déclin des attitudes d'ouverture et de respect à l'endroit

des personnes de la diversité sexuelle et de genre chez les élèves du secondaire³⁶. À cela viennent s'ajouter les tensions sur d'autres thèmes, comme la misogynie, l'immigration, les allégeances politiques et le discours antisystème, qui fragilisent le climat scolaire et le sentiment de sécurité de plusieurs élèves, des membres du personnel et des parents. Le Plan d'action prévoit de travailler en prévention et de soutenir le personnel des établissements scolaires aux prises avec ces enjeux pouvant mener à des conflits, des violences, de l'intimidation et de la cyberintimidation.

Dans le but de promouvoir des milieux inclusifs valorisant le respect de toutes les personnes, les mesures suivantes seront mises en œuvre d'ici 2030.

RÉSUMÉ DES MESURES*

10. Assurer un continuum de prévention en cyberintimidation pour les jeunes du niveau primaire jusqu'à la population générale ★ Un continuum de stratégies préventives ciblant les jeunes dès le début du primaire jusqu'à la population générale sera déployé. Pour ce faire, divers outils et activités seront créés dans le but de promouvoir des comportements sécuritaires et de contrer des actes de cyberintimidation.	Responsabilité MSP, SQ Collaboration MEQ Budget 170 k\$
11. Soutenir les organismes communautaires Famille dans l'accompagnement des parents pour prévenir l'intimidation et la cyberintimidation ★ La capacité d'action en matière de prévention de l'intimidation et de la cyberintimidation des organismes membres de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) sera renforcée. La diffusion d'outils pour les soutenir dans l'implantation de pratiques axées sur l'importance pour un parent d'être un modèle positif pour son enfant sera l'un des moyens utilisés.	Responsabilité MFA Collaboration FQOCF Budget 450 k\$
12. Soutenir une mobilisation collective contre le racisme, l'intimidation et la cyberintimidation envers les Autochtones en milieu urbain ★ 🏠 En s'inspirant d'initiatives existantes pour prévenir l'intimidation faite envers les populations marginalisées, le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) adaptera ou développera un programme de sensibilisation pour prévenir les gestes d'intimidation et de cyberintimidation posés à l'égard des Autochtones en milieu urbain et formera les ressources du Mouvement des Centres d'amitié au Québec, ainsi que ses partenaires.	Responsabilité MFA Collaboration RCAAQ Budget 570 k\$
13. Sensibiliser l'ensemble des acteurs du milieu du loisir et du sport aux valeurs inhérentes à un environnement sain et sécuritaire, et les accompagner en ce sens ★ Une boîte à outils communicationnelle (aide-mémoire, affiches imprimables, signature courriel, infographies, etc.) sera rendue disponible à l'ensemble des acteurs du milieu du loisir et du sport afin qu'ils puissent comprendre et s'approprier les valeurs liées à l'éthique en loisir et en sport ainsi que les fondements de l'esprit sportif, et y adhérer. Un coffre contenant des outils d'accompagnement sera également créé afin que l'ensemble des acteurs du milieu du loisir et du sport ainsi que la population (parents, spectateurs à des événements, etc.) appliquent ces fondements et ces valeurs.	Responsabilité MEQ Collaboration Université Laval, SPORTSQUÉBEC, Réseau des unités régionales de loisir et de sport (RURLS), Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ), Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec (FÉÉPEQ), Conseil québécois du loisir (CQL), centres de services scolaires, commissions scolaires Budget 220 k\$

14. Sensibiliser la population québécoise en matière de bons comportements à adopter afin d'assurer une pratique saine et sécuritaire du loisir et du sport ★ Afin de démontrer l'importance d'adopter des comportements sains et sécuritaires en contexte de loisir et de sport, une stratégie communicationnelle sera élaborée et diffusée entre 2025 et 2030. Plusieurs sujets y seront abordés, notamment la promotion du nouveau Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport, la sensibilisation aux bons comportements à adopter afin de prévenir et de contrer la violence et l'intimidation ainsi que la gestion des commotions cérébrales.	Responsabilité MEQ Collaboration RSEQ, RURLS, Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ), CQL, SPORTSQUÉBEC Budget 1,9 M\$
15. Identifier et partager des exemples d'actions concrètes et des outils pratiques pour la prévention de l'intimidation et l'intégration des jeunes handicapés dans les milieux d'accueil estivaux ★ Le projet recensera, identifiera et partagera des actions concrètes et des outils pratiques visant la prévention de l'intimidation dans les milieux d'accueil estivaux, en vue de favoriser l'intégration des jeunes handicapés. Cette mesure facilitera le travail du personnel ayant moins d'expérience et étant moins outillé à la réalité de l'intimidation et des personnes handicapées.	Responsabilité OPHQ Collaboration Membres du comité de concertation sur les camps de jour et les services de surveillance coordonné par l'OPHQ Budget 40 k\$
16. Informer les candidates et candidats aux élections municipales ainsi que les élues et élus municipaux des ressources et outils disponibles en cas de harcèlement, d'intimidation ou d'incivilités ★ Afin de susciter la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie démocratique municipale, le MAMH informera les futures candidates et futurs candidats aux élections municipales des ressources et outils disponibles en cas de harcèlement, d'intimidation ou d'incivilités. De plus, ces renseignements seront aussi communiqués aux élues et élus municipaux lors de rencontres d'information. En connaissant les différents outils à leur disposition en cas d'intimidation ou de harcèlement, il est souhaité qu'elles et ils se sentent soutenus et ne perdent pas le goût de s'impliquer au sein de leur conseil municipal et de leur communauté.	Responsabilité MAMH Collaboration – Budget –
17. Développer les compétences en prévention et en intervention des acteurs scolaires face aux enjeux de polarisations sociales pouvant mener à des conflits, à de l'intimidation ou à des violences En continuité des initiatives mises en œuvre dans les années précédentes, des actions seront intensifiées auprès des milieux scolaires en fonction de leurs réalités et des besoins. Entre autres, des outils seront développés et des activités de formation continue seront offertes.	Responsabilité MEQ Collaboration Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill, Recherche et action sur les polarisations sociales (RAPS) Budget 400 k\$

18. Actualiser l'offre d'activités de sensibilisation et d'accompagnement sur l'importance d'entretenir des relations exemptes d'intimidation, en tenant compte de la diversité des milieux de vie collectifs pour les personnes âgées

La mesure vise à poursuivre et à bonifier, en partenariat avec le Centre collégial d'expertise en gérontologie, le déploiement du programme de sensibilisation et d'accompagnement L'intimidation : chez nous, y en n'a pas ! D'une part, elle a pour objectif de rejoindre un plus grand nombre de personnes au sein des milieux de vie collectifs variés accueillant une clientèle diversifiée. D'autre part, elle prévoit enrichir les outils de sensibilisation déjà développés pour tenir compte de la diversité des profils des individus, de façon à mieux cibler les actions à réaliser afin de prévenir et de combattre l'intimidation dans leur environnement.

Responsabilité
MSSS, Secrétariat aux aînés (SA)

Collaboration
Centre collégial d'expertise en gérontologie du Cégep de Drummondville

Budget
316 k\$

19. Inciter la population à adopter des comportements empreints de respect et à dénoncer les actes d'intimidation vus ou vécus, autant dans le monde réel que dans le cyberspace

Des moyens de sensibilisation à l'intimidation et à la cyberintimidation seront déployés à l'intention du grand public pour encourager l'adoption de comportements axés sur le respect et la bienveillance. Ces moyens viendront compléter les actions mises de l'avant par le gouvernement du Québec pour prévenir les autres formes de violence.

Responsabilité
MFA

Collaboration
Membres du Comité de travail interministériel sur l'intimidation

Budget
1,5 M\$

TOTAL

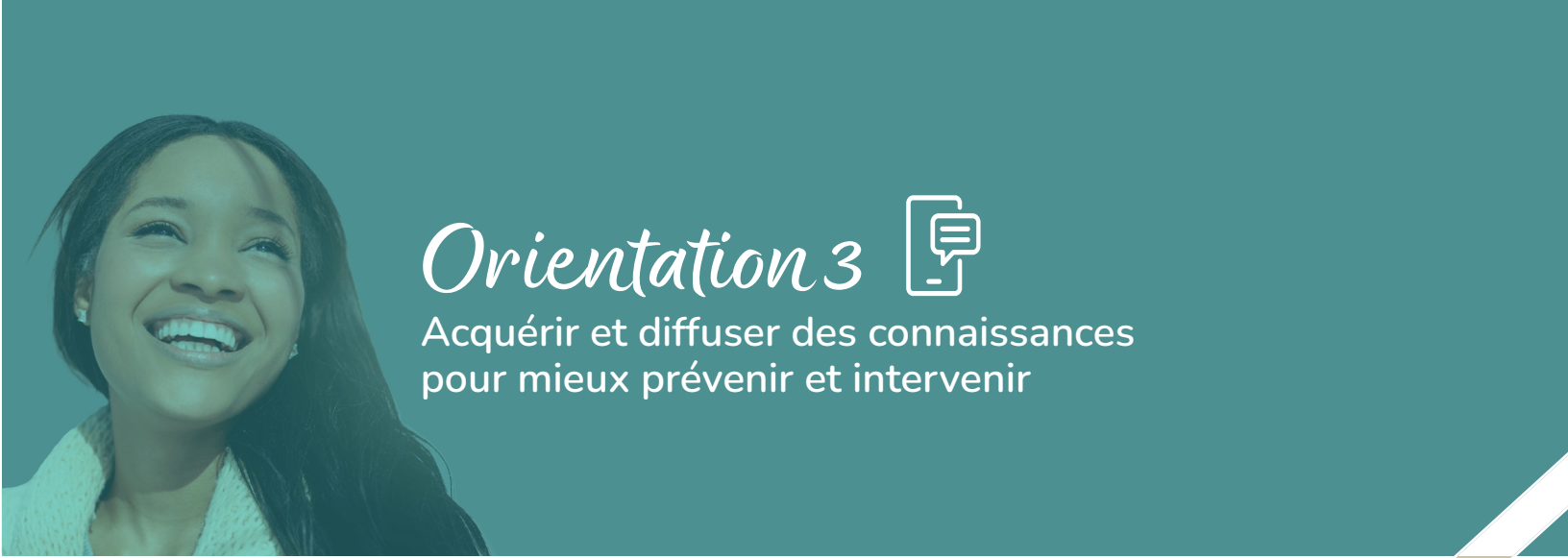
5,6 M\$

* Les mesures suivies d'une ★ sont nouvelles.

La mesure suivie d'un 🏠 comprend des actions spécifiques dédiées aux Autochtones.

Les mesures en bleu constituent des mesures phares : elles se démarquent par leur caractère novateur ou par leurs effets significatifs potentiels sur les phénomènes de l'intimidation et de la cyberintimidation.





Orientation 3



Acquérir et diffuser des connaissances pour mieux prévenir et intervenir

En vue de mieux connaître et de comprendre les phénomènes de l'intimidation et de la cyberintimidation, leurs sources et les moyens de les prévenir, il importe de poursuivre les efforts en matière de recherche et d'acquisition de connaissances. Une compréhension fine de ces phénomènes et de la façon dont ils se manifestent et se répercutent dans la société québécoise permet effectivement de mettre en œuvre des pistes de solution innovantes et adaptées. En 2024, la publication de la première étude populationnelle mesurant la prévalence de l'intimidation et de la cyberintimidation au Québec, l'EQRS 2022, a permis de brosser un portrait de la situation et d'identifier les groupes de personnes les plus touchés. En ce sens, ce portrait a guidé la réflexion encadrant les priorités à considérer et a soutenu l'élaboration des mesures actuelles. Les infographies produites ont aussi grandement contribué à faire connaître les résultats et les enjeux de l'intimidation et de la cyberintimidation auprès d'un large public. Elles contribuent également à la sensibilisation.

Dans ce contexte, le Plan d'action prévoit la réalisation d'une seconde édition de l'EQRS, qui permettra de suivre l'évolution de l'intimidation et de la cyberintimidation, leurs phénomènes sous-jacents, les groupes concernés et les milieux où elles se manifestent, en vue de mieux cibler les prochaines interventions.

Notamment, l'EQRS 2022 a démontré que le harcèlement psychologique et le cyberharcèlement en contexte de travail constituent des enjeux non négligeables. Une proportion de 8 % des personnes qui ont travaillé a été harcelée ou cyberharcelée au cours des 12 mois précédant l'étude, ce qui représente environ 402 900 personnes. Parmi ces personnes :

- près d'une sur deux (48 %) a subi au moins deux à trois fois par mois de la violence verbale;
- trois personnes sur dix (32 %) ont subi au moins deux à trois fois par mois des comportements humiliants;
- près d'une personne sur cinq (18 %) a été l'objet de commentaires méchants ou blessants publiés en ligne³⁷.

Il faut souligner qu'un nouvel encadrement législatif du milieu de travail a été mis en place au cours de l'année 2024. En effet, suivant l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu*

de travail, la *Loi sur les normes du travail* prescrit désormais un contenu minimal à la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique que chaque employeur doit adopter. Un rapport sur l'application de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* et sur l'opportunité de maintenir ou d'en modifier les dispositions est prévu d'ici 2029. Le Plan d'action profite de cet exercice pour intégrer de l'information spécifique au phénomène du cyberharcèlement en milieu de travail, actuellement peu étudié, et déterminer, le cas échéant, des pistes de modifications législatives pour y remédier.

L'EQRS 2022 ayant démontré que 23 % des personnes qui ont une incapacité les limitant dans leurs activités quotidiennes ont vécu de l'intimidation ou de la cyberintimidation en contexte scolaire dans les douze mois précédant l'étude³⁸, des activités de recherche pour rendre compte de l'ampleur de l'intimidation vécue par les élèves handicapés intégrés dans une école ordinaire sont aussi prévues au Plan d'action. Les conséquences de ce phénomène, et les pratiques mises en place pour le prévenir, ici et ailleurs dans le monde, seront ainsi mieux connues. Les résultats permettront de formuler des recommandations en vue de la mise sur pied de pratiques novatrices et efficaces pour prévenir l'intimidation et réduire ses conséquences sur les élèves handicapés et leur famille.

Sur le plan de la diffusion des connaissances, la trousse média sur l'intimidation, développée par l'INSPQ dans les précédents plans d'action, subira une métamorphose. En effet, pour atteindre un plus large auditoire, tout en continuant de faire état des connaissances scientifiques et des nouvelles avancées sur l'intimidation et la cyberintimidation, elle sera transformée en dossier thématique et en outil de vulgarisation pour le grand public.

La section intimidation du site gouvernemental Québec.ca sera également bonifiée pour répondre aux recommandations formulées dans les mémoires reçus lors de l'appel de l'automne 2024. Sa mise à jour permettra ainsi la diffusion des plus récents outils et ressources disponibles, ainsi que des formations développées pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation.

Enfin, puisque les écrans font partie intégrante du quotidien, et que les conséquences de cette exposition sur les jeunes inquiètent plusieurs parents, acteurs du monde de l'éducation, scientifiques et spécialistes, la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes (Commission) a été mise en place à l'automne 2024. Son mandat était de trouver des pistes de solution pour mieux encadrer l'utilisation des écrans et des réseaux sociaux chez les jeunes. En complément au rapport de la Commission, déposé en mai 2025³⁹, le Plan d'action prévoit une mesure permettant de partager des connaissances portant sur les difficultés auxquelles peuvent être confrontées les familles en lien avec la gestion des écrans de leurs enfants.

Afin d'acquérir et de diffuser des connaissances visant à mieux prévenir et intervenir en matière d'intimidation, les mesures suivantes seront mises en place.

RÉSUMÉ DES MESURES*

20. Mesurer la prévalence de l'intimidation et de la cyberintimidation au Québec ainsi que son évolution  L'Institut de la statistique du Québec sera mandaté pour réaliser une seconde édition de l'Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté. Elle permettra à nouveau de mesurer l'ampleur des phénomènes de l'intimidation et de la cyberintimidation et de connaître leur évolution cinq ans après la première édition.	Responsabilité MFA Collaboration ISQ Budget 1,8 M\$
21. Inclure, dans le Rapport d'application prévu à l'article 45 de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail, une courte section qui informera sur le phénomène du cyberharcèlement en milieu de travail et qui identifiera, s'il y a lieu, des pistes de réflexion ★ Cette mesure permettra d'informer les acteurs du milieu du travail de l'état de situation sur le cyberharcèlement en milieu de travail et d'étudier la possibilité de suggérer des pistes de réflexion sur l'opportunité de modifier des dispositions législatives en ce sens, le cas échéant.	Responsabilité Ministère du Travail (MT) Collaboration – Budget –
22. Évaluer l'efficacité des pratiques mises en place dans le réseau scolaire québécois afin de prévenir l'intimidation auprès des élèves handicapés ★ Afin d'obtenir un portrait de l'intimidation auprès des élèves handicapés ici et ailleurs dans le monde et d'évaluer les pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation dans le réseau scolaire québécois, l'OPHQ soutiendra financièrement la réalisation d'un projet de recherche évaluative. Les connaissances acquises et les recommandations qui en découleront aideront les instances et les intervenants à cibler et à mettre en place des pratiques efficaces en milieu scolaire, afin de prévenir et de réduire les conséquences de l'intimidation chez les élèves handicapés et leur famille.	Responsabilité OPHQ Collaboration MEQ, MFA Budget 130 k\$
23. Réaliser des analyses et diffuser des connaissances sur les difficultés liées à l'utilisation des écrans au sein des familles ★ Un <i>Bulletin Quelle famille ?</i> sera publié, portant sur les difficultés auxquelles peuvent être confrontées les familles en lien avec la gestion des écrans de leurs enfants. Il rejoindra un public diversifié, composé notamment de parents, d'intervenants qui travaillent auprès des familles, de chercheuses et chercheurs et de partenaires gouvernementaux. Les nouvelles connaissances diffusées leur permettront, ultimement, d'agir en prévention et d'intervenir de manière plus adaptée, en ciblant les familles particulièrement touchées par des difficultés, au regard de certaines caractéristiques (niveau de revenu, scolarité, immigration, présence d'un problème de santé dans la famille, etc.).	Responsabilité MFA Collaboration – Budget –

24. Faire état des connaissances scientifiques et des nouvelles avancées sur l'intimidation et la cyberintimidation

La Trousse média sur l'intimidation sera transformée en un dossier thématique présentant une nouvelle arborescence et un contenu scientifique actualisé et révisé, destiné aux professionnels travaillant sur l'intimidation et la cyberintimidation, aux professionnels des médias et au milieu universitaire. Une partie du contenu scientifique sera aussi vulgarisée et adaptée pour s'adresser au grand public.

Responsabilité
MFA

Collaboration
INSPQ

Budget
296 k\$

25. Adapter l'information diffusée au grand public sur l'intimidation et la cyberintimidation à l'état actuel des connaissances et aux changements sociaux

Le contenu traitant de l'intimidation et de la cyberintimidation sur Québec.ca sera mis à jour. Outre un répertoire de ressources, les plus récents outils et formations disponibles y seront déposés. Les personnes et organismes intéressés y trouveront également des informations sur ces phénomènes et les actions posées pour répondre aux enjeux relevés dans l'actualité.

Responsabilité
MFA

Collaboration
-

Budget
-

TOTAL

2,2 M\$

* Les mesures suivies d'une ★ sont nouvelles.

Les mesures suivies du logo ADS signifient qu'une analyse différenciée selon les sexes sera associée à la mise en œuvre de la mesure.

La mesure en vert constitue une mesure phare : elle se démarque par son caractère novateur ou par ses effets significatifs potentiels sur les phénomènes de l'intimidation et de la cyberintimidation.





Orientation 4

Rassembler les partenaires autour de la lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation

L'intimidation et la cyberintimidation sont des enjeux qui affectent le bien-être et le sentiment de sécurité des citoyennes et citoyens de tout âge, quel que soit leur milieu de vie. La prévention de ces phénomènes et les interventions pour les contrer impliquent la collaboration du plus grand nombre et l'investissement de tous les milieux. C'est pourquoi une mobilisation collective s'avère essentielle pour développer une culture du respect, l'ouverture, l'accueil et la bienveillance à l'égard des différences, afin de faire face à ces phénomènes de manière efficace et durable.

Les intervenantes et intervenants jouent un rôle clé pour prévenir les comportements d'intimidation et agir lorsqu'ils surviennent. Le besoin de faciliter les échanges entre ces personnes a été évoqué lors des consultations publiques menées à l'automne 2019 et à l'hiver 2020. Dans l'objectif de rassembler toutes les personnes susceptibles de prévenir l'intimidation et d'intervenir face à de telles situations, la plateforme d'échange de pratiques [La Fourmilière](#) a été lancée en novembre 2024. Certains organismes ont réitéré le besoin d'encourager et de favoriser un maillage accru entre les différents acteurs et milieux concernés par les enjeux d'intimidation et de cyberintimidation lors de l'appel de mémoires de l'automne 2024. En réponse à cette demande, le déploiement de la plateforme se poursuivra au cours des cinq prochaines années. Toutes les personnes spécialisées en intervention et tous les bénévoles souhaitant s'informer, discuter ou se référer à des outils pertinents et fiables au sujet de l'intimidation pourront y participer.

Une autre initiative rassembleuse, celle-là réalisée depuis plusieurs années, sera aussi reconduite dans le Plan d'action. Ainsi, la remise du prix Ensemble contre l'intimidation permettra, encore une fois, non seulement d'encourager les jeunes et les moins jeunes à s'investir dans la création d'une société où le respect est au cœur des interactions, mais aussi de reconnaître les actions novatrices posées par des individus, des milieux scolaires ou d'enseignement et des organisations.

L'ensemble de ces actions est en cohérence avec la volonté du gouvernement du Québec d'instaurer une société ouverte, où toute personne se sent respectée et accueillie comme elle est, quelles que soient ses caractéristiques personnelles, son vécu, ses expériences et son milieu. Cet objectif s'inscrit dans une visée plus large de prévenir les différentes formes de violence et d'intervenir dans le cas où elles sont commises. Le Plan d'action constitue donc une pièce maîtresse de cette œuvre plus globale incluant plusieurs autres actions déployées à l'échelle nationale et visant à répondre aux problématiques sociales telles que la maltraitance, l'exploitation, l'intimidation ou encore le harcèlement.

Certaines de ces interventions participent aussi à la réalisation des objectifs de ce Plan d'action. Toutes mises ensemble, elles permettent d'agir sur les enjeux de l'intimidation et de la cyberintimidation sous plusieurs angles, avec diverses parties prenantes, et d'y répondre en prenant en compte la complexité des phénomènes. Ces actions sont présentées à l'annexe 2.

Au cours des prochaines années, d'autres actions gouvernementales s'ajouteront vraisemblablement aux actions existantes pour contrer les phénomènes de l'intimidation et de la cyberintimidation. Par souci de cohérence, ces actions seront répertoriées annuellement et publiées afin de disposer d'un portrait complet et actualisé de l'ensemble des efforts gouvernementaux déployés pour créer une société plus inclusive et sécuritaire.

Afin de rassembler les partenaires autour de la lutte contre l'intimidation, les mesures suivantes seront réalisées.

RÉSUMÉ DES MESURES*

26. Favoriser le partage d'informations sur l'intimidation pour orienter les techniques de prévention et d'intervention ★

Le déploiement de la plateforme d'échange de pratiques [La Fourmilière](#) au cours des cinq prochaines années permettra d'encourager et de favoriser un maillage accru entre les personnes intervenantes et bénévoles de tous les milieux souhaitant s'informer, discuter ou découvrir des outils pertinents au sujet de l'intimidation et de la cyberintimidation.

Responsabilité
MFA

Collaboration
L'Anonyme U.I.M.

Budget
622 k\$

27. Répertorier les actions des ministères et organismes gouvernementaux en matière d'intimidation et de cyberintimidation, pour enrichir leur complémentarité et veiller à la cohérence de l'action gouvernementale ★

La diffusion d'un inventaire annuel des actions gouvernementales menées pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation permettra d'avoir une vue d'ensemble de ces actions et d'en assurer la complémentarité.

Responsabilité
MFA

Collaboration
Membres du Comité de travail interministériel sur l'intimidation

Budget
-

28. Reconnaître la contribution exemplaire d'une personne, d'une organisation et d'un milieu scolaire ou d'enseignement pour la création d'environnements sécuritaires et inclusifs par la remise du prix Ensemble contre l'intimidation

La remise du prix permettra de continuer de reconnaître l'investissement social et le dévouement d'individus, d'organismes scolaires et d'organisations qui participent activement à la mise en œuvre d'initiatives mettant en valeur l'inclusion et le respect de chacun.

Responsabilité
MFA

Collaboration
MEQ

Budget
94 k\$

TOTAL

716 K\$

* Les mesures suivies d'une ★ sont nouvelles.

La mesure **en rouge** constitue une mesure phare : elle se démarque par son caractère novateur ou par ses effets significatifs potentiels sur les phénomènes de l'intimidation et de la cyberintimidation.

Suivi du Plan d'action

Le suivi de l'ensemble des mesures du Plan d'action sera assuré par le MFA, qui est responsable de coordonner l'action gouvernementale en matière de lutte contre l'intimidation. Il fera état de l'avancement des activités lors de l'exercice de reddition de comptes annuel réalisé en collaboration avec les ministères, organismes et partenaires responsables de mesures.

Enfin, en vue de mieux faire connaître les réalisations gouvernementales en matière de lutte contre l'intimidation, un bilan sera publié à la fin de la mise en œuvre du Plan d'action. Ce bilan brossera le portrait de la concrétisation de l'ensemble des mesures.



Conclusion

Les faits soulevés dans l'actualité et les résultats de l'EQRS 2022 rappellent combien l'intimidation et la cyberintimidation constituent des enjeux sociétaux qui interpellent toute la population et tous les milieux de vie et qui nécessitent de s'y attarder sérieusement. Bien que le Plan d'action soit inclusif et qu'il cible tous les groupes de la société québécoise, il porte une attention particulière aux jeunes, plus touchés par ce phénomène. L'une de ses orientations s'adresse donc plus précisément à ceux-ci et prévoit des actions ciblées visant le partage non consenti d'images intimes, la stigmatisation sexuelle des femmes, l'intimidation faite auprès des élèves handicapés, autochtones, ou de la diversité sexuelle et de genre. Ce sont autant de réalités préoccupantes qu'il faut nommer, et pour lesquelles des actions doivent être posées.

Afin d'être à l'écoute des besoins des jeunes, de leur vécu et de leurs préoccupations, pour une première fois dans le cadre de ce Plan d'action, les jeunes seront directement interpellés et auront l'occasion de s'engager activement pour contrer ces phénomènes en proposant annuellement des interventions centrées sur leurs besoins par l'entremise du projet CONNECTADOS, mené par le RMJQ.

Parallèlement, une plus grande place sera faite aux parents comme alliés dans la prévention de l'intimidation. À cette fin, les OCF, membres de la FQOCF, seront mieux outillés pour les accompagner dans leur rôle de modèles positifs auprès de leurs enfants. Le milieu scolaire les impliquera aussi davantage dans l'utilisation responsable des technologies et des médias sociaux.

Alors que les Autochtones vivant en milieu urbain sont particulièrement touchés par l'intimidation et la cyberintimidation, la collaboration du RCAAQ sera des plus pertinentes pour mettre en place des initiatives s'appuyant sur des approches culturellement sécurisantes et adaptées afin que cette population soit mieux outillée pour prévenir les gestes de violence ou y réagir.

La volonté de créer des environnements empreints de respect, d'inclusion et de civisme est une préoccupation partagée par plusieurs ministères et organismes. Les nombreuses actions complémentaires au Plan d'action en font la démonstration, et ce, dans tous les milieux et avec tous les groupes sociaux. Le Plan d'action vise donc à étendre et à maximiser tous ces efforts, afin que le respect soit une valeur ancrée solidement au sein de notre société, aujourd'hui, mais également pour les générations à venir.

Annexe 1

Liste des organisations, des chercheuses et des chercheurs ayant déposé un mémoire

- Association pour la santé publique du Québec;
- Association québécoise de prévention du suicide;
- Centrale des syndicats du Québec;
- Chaire de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif, Université Laval;
- Chaire de recherche sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres, Université du Québec à Montréal;
- Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées, Université de Sherbrooke;
- Claire Beaumont, Ph. D., professeure/chercheure, Université Laval;
- Collectif Vital;
- Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement;
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;
- Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec;
- Conseil québécois du loisir;
- Conseil québécois LGBT;
- Co-Savoir;
- Ensemble pour le respect de la diversité;
- ÉquiLibre;
- Fédération autonome de l'enseignement;
- Fédération des comités de parents du Québec;
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec;
- Fédération québécoise de l'autisme;
- Fédération québécoise des organismes communautaires Famille;
- Fondation Émergence;
- Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais;
- GRIS-Montréal;
- Institut national de santé publique du Québec;
- Institut Tshakapesh;
- Jeunes identités créatives;
- Observatoire pour l'éducation et la santé des enfants, Université de Montréal;
- Protecteur national de l'élève;
- Regroupement des Auberges du cœur du Québec;
- Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec;
- Regroupement des comités de parents autonomes du Québec;
- Regroupement des maisons des jeunes du Québec;
- Réseau du sport étudiant du Québec;
- Tel-Jeunes;
- TransEstrée;
- Union des municipalités du Québec.

Annexe 2

Actions gouvernementales complémentaires au Plan d'action concerté de lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation 2025-2030*

Actions gouvernementales	Liens avec le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2025-2030 – Le respect, une valeur à partager
Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027 – Ensemble pour les prochaines générations	Action 1.8 – Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit La campagne de sensibilisation sur les peuples autochtones à l'intention de l'ensemble de la population québécoise est complémentaire à la mesure 12. Action 2.3 – MJQ La ligne d'écoute, de clavardage et de référencement spécifique aux Premières Nations et aux Inuit pourrait être mise en valeur dans le cadre de la mesure 12 et promue au sein de la mesure 25. Action 3.2 – DPCP Le programme La cour d'école et ses outils, soit <i>L'intimidation en 10 questions</i> et les <i>Mots croisés sur l'intimidation</i> qui ont permis aux élèves de reconnaître les comportements qu'adoptent les personnes qui intimident et de décrire leurs conséquences, pourront être mis à profit lors de la mise en œuvre de la mesure 6.
Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027	Action AT5 – MJQ Puisque l'infraction d'intimidation est prévue à l'article 423 du <i>Code criminel</i>, le portrait de la clientèle qui bénéficie des programmes du ministère de la Justice destinés aux personnes victimes d'infractions criminelles améliorera les connaissances au sujet des personnes victimes d'actes criminels qui ont subi de l'intimidation et bénéficiées des programmes du MJQ. L'action contribue à l'orientation 3. Action 5.2.2 – SCF – INSPQ Les outils axés sur la prévention, créés pour améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des femmes dans les lieux publics, pourront être diffusés dans le cadre de la mesure 25.

Actions gouvernementales	Liens avec le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2025-2030 – Le respect, une valeur à partager
Plan d'action gouvernemental 2024-2029 – La fierté de vieillir	Action 1 – SA – MSSS La stratégie de communication pour promouvoir une image positive du vieillissement et des personnes âgées au Québec est complémentaire à la mesure 19. Action 5 – INSPQ – SA – MSSS La formation des intervenants œuvrant auprès des personnes âgées à reconnaître l'âgisme et les réalités plurielles du vieillissement est complémentaire à la mesure 18. Action 96 – SCF – BLCHT – MSSS Le soutien aux initiatives visant l'adoption de pratiques et de comportements de bientraitance à l'égard des personnes âgées LGBTQ+ est complémentaire à la mesure 18.
Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027	Action 2 – MEQ La prévention de la violence sexuelle dans les écoles et dans les centres d'éducation aux adultes et de formation professionnelle contribue aux orientations 1 et 2.
Plan d'action 2022-2027 – Prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026	Plans d'action MES Les objectifs de ces plans d'action sont complémentaires à la mesure 8.

Actions gouvernementales	Liens avec le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2025-2030 – Le respect, une valeur à partager
Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles 2023-2028	Documenter – MEQ La documentation des événements d'intimidation en milieu scolaire est complémentaire à l'orientation 3. Former – MEQ La formation du personnel scolaire afin de développer les connaissances et les compétences pour agir en prévention et intervenir adéquatement lors de situations liées à l'intimidation et aux violences, notamment celles à caractère sexuel, contribue à l'orientation 1. La formation du personnel scolaire pour appuyer le développement des compétences personnelles, sociales et émotionnelles des élèves contribue à l'orientation 2. Sensibiliser – MEQ La campagne de prévention de la violence et de l'intimidation contribue à l'orientation 2 et sera complémentaire à la mesure 19. Soutenir – MEQ La mise en place de ressources professionnelles dans les centres de services scolaires, les commissions scolaires et le réseau privé renforce la mesure 6. Le déploiement du modèle de plan de lutte contre l'intimidation et la violence concourt à l'orientation 4.
Politique québécoise de la jeunesse 2030 – Ensemble pour les générations présentes et futures	Axe 1 – Objectif 1.5 – Secrétariat à la jeunesse Les projets soutenus par le Secrétariat à la jeunesse au cours des prochaines années, visant à favoriser des relations interpersonnelles harmonieuses et des rapports égaux, contribueront aux orientations 1 et 2 puisqu'ils participeront aux actions luttant contre la stigmatisation, la discrimination, l'irrespect, l'intimidation et la cyberintimidation.
Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027 – Reconnaître et agir ensemble	Mesure 3 – INSPQ La sensibilisation du public et des médias au phénomène de l'âgisme (mesure 3 – INSPQ) est complémentaire à la mesure 19. Mesure 7 – MSSS Le soutien à la réalisation de projets et d'initiatives pour lutter contre la maltraitance, l'intimidation et la cyberintimidation envers les personnes âgées (MSSS) est complémentaire à la mesure 18. Mesure 23 – MEQ La diffusion, aux établissements de formation professionnelle du réseau de l'éducation, de l'information pertinente au regard des outils d'information et de sensibilisation sur la maltraitance et la bientraitance envers les personnes âgées contribue à la mesure 18. Mesure 51 – MSSS – INSPQ La surveillance du phénomène de la maltraitance et de ses principaux déterminants, dont l'âgisme, contribue à l'orientation 3.

Actions gouvernementales	Liens avec le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2025-2030 – Le respect, une valeur à partager
Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2023-2028 – Un Québec engagé pour l'inclusion, le respect des droits et le bien-être des personnes de la diversité sexuelle et de genre	Mesure 3 – ministère de la Culture et des Communications La formation sur la diversité sexuelle et de genre à l'intention du milieu culturel concourt à l'orientation 2. Mesure 9 – BLCHT La création d'un groupe de travail sur les violences et les discours homophobes et transphobes, qui analyse les problématiques et met à jour les connaissances sur le bien-être et la sécurité des personnes de la diversité sexuelle et de genre, contribue à l'orientation 3. Mesure 13 – Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail Le soutien aux employeurs, travailleuses et travailleurs dans la prévention des violences et du harcèlement contribue à l'orientation 2. Mesure 18 – BLCHT – SCF Le soutien aux initiatives de concertation locale et régionale concernant la lutte contre l'homophobie et la transphobie participe à l'orientation 2. Mesure 28 – MEQ La formation des personnes qui interviennent auprès des jeunes, sur la diversité sexuelle et de genre, pour promouvoir l'inclusion sociale, prévenir les violences et l'intimidation et intervenir adéquatement, participe à l'orientation 2.
Unis pour la démocratie municipale : plan d'action pour favoriser le respect et la civilité	Mesure 3 – MAMH Les activités de communication du MAMH pour sensibiliser la population à l'importance de la civilité et au respect dans les échanges avec les personnes élues et employées au niveau municipal contribuent à l'orientation 2. Mesure 4 – MAMH La diffusion du Plan de lutte contre l'intimidation des élus de la SQ par le MAMH est étroitement liée à la mesure 16 et elle contribue également à l'orientation 4. Mesure 5 – MAMH Les formations du MAMH s'adressant aux associations municipales à propos des médias sociaux, de la résolution de conflits, de l'intimidation et de la parité contribuent à l'orientation 2. Mesure 11 – MAMH La veille sur les pratiques implantées par les municipalités concernant les comportements irrespectueux, intimidants et harcelants contribue à l'orientation 3.

Actions gouvernementales	Liens avec le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2025-2030 – Le respect, une valeur à partager
Plan de lutte contre l'intimidation des élus de la Sûreté du Québec	Action 1 – S0 La sensibilisation des clientèles cibles aux risques et à l'importance de dénoncer l'intimidation contribue à l'orientation 2. Action 2 – S0 Le soutien, la protection et la sécurisation des administrateurs publics contribuent à l'orientation 2. Action 3 – S0 Le recensement des actes d'intimidation et de violence à l'égard des personnes élues contribue à l'orientation 3.
Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029 – Mobiliser. Accompagner. Participer.	Action 3.2.4 MFA La réalisation d'analyses sur les réalités et les enjeux des familles et des personnes vivant en contexte de précarité socio-économique soutient l'orientation 3. Elle est aussi complémentaire à la mesure 24.

* Ce tableau sera mis à jour annuellement.

Annexe 3

Cadre légal

Les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés, le *Code civil du Québec*, le *Code criminel* ainsi que de nombreuses lois particulières régissent, dans leur domaine d'application, différents comportements qui peuvent constituer, selon le contexte et la nature des gestes, de l'intimidation ou de la cyberintimidation. Ces chartes, codes et lois reconnaissent le droit des personnes à la dignité et à l'intégrité, et sanctionnent les situations les plus graves d'intimidation et de cyberintimidation ainsi que différents phénomènes qui peuvent y être associés, comme le harcèlement, les menaces, l'incitation à la haine ou la distribution ou la publication non consensuelle d'images.

La Charte canadienne des droits et libertés

Affirme le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, à la liberté de conscience et de religion, à la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression. Cette charte prévoit aussi certaines garanties juridiques dont jouissent les individus dans leurs rapports avec l'État et avec le système de justice pénale.

En vertu de cette charte, tous et toutes ont droit au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment celle qui est fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

La Charte des droits et libertés de la personne

Affirme le droit à la vie, à la sécurité et à l'intégrité de la personne. Cette charte précise aussi que toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. La Charte ajoute le droit à la dignité, à l'honneur, à la réputation et à la vie privée, ce qui revêt une signification particulière pour les personnes intimidées. Aussi, elle prévoit que toute personne handicapée ou toute personne âgée a le droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation.

Le Code civil du Québec

Régit, en harmonie avec la *Charte des droits et libertés de la personne* ainsi que les principes généraux du droit, les personnes, les rapports entre les personnes ainsi que les biens. Il présente des dispositions susceptibles de s'appliquer à l'intimidation ou à la cyberintimidation.

Le Code criminel

Prohibe une série de comportements de nature criminelle, auxquels sont assorties des sanctions. Certaines formes d'intimidation peuvent s'exprimer par divers comportements, comme le fait de frapper une personne, de la pousser ou de cracher sur elle, mais aussi par des menaces de lui causer la mort ou de lui infliger des lésions corporelles. Pour sa part, la cyberintimidation peut s'exprimer par la distribution ou la publication non consensuelle d'images. Ces comportements sont tous considérés comme des crimes. De plus, dans des circonstances où les menaces sont répétitives, il se peut qu'on soit en présence de harcèlement criminel.

La Loi sur la protection de la jeunesse

S'applique aux enfants qui vivent des situations qui compromettent ou peuvent compromettre leur sécurité ou leur développement, et dont les parents n'agissent pas pour corriger la situation. Il s'agit d'enfants que l'on considère comme en grande difficulté et qui ont besoin de protection.

La Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement

Reconnaît les droits des personnes victimes d'une infraction criminelle et met en place des mesures pour répondre à leurs besoins dans le but de favoriser leur rétablissement. Elle met également en place divers types d'aide financière pour les personnes victimes d'infractions criminelles contre la personne.

La Loi sur l'instruction publique

Encadre les devoirs et les obligations des établissements d'enseignement publics, notamment l'obligation d'adopter et de mettre en œuvre un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

La Loi sur l'enseignement privé

Encadre les devoirs et les obligations des établissements d'enseignement privés, notamment l'obligation d'adopter et de mettre en œuvre un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

La Loi sur le protecteur national de l'élève

Édicte une procédure de traitement des plaintes par les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement privés. En matière de lutte contre l'intimidation et la violence, cette loi permet à une personne qui est insatisfaite du traitement d'un signalement ou d'une plainte de s'adresser au responsable du traitement des plaintes, puis au protecteur régional de l'élève.

La Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur

Vise à renforcer les actions pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. Cette loi vise également à favoriser un milieu de vie sain et sécuritaire pour les étudiantes et étudiants ainsi que les membres du personnel.

La Loi sur les normes du travail

Affirme le droit de toute personne salariée de travailler dans un milieu exempt de harcèlement psychologique et impose à l'employeur le devoir de prendre les moyens raisonnables pour prévenir le harcèlement psychologique et, lorsqu'une telle conduite est portée à sa connaissance, de la faire cesser. Elle définit le harcèlement psychologique comme étant « une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique de la personne salariée et qui entraîne, pour celle-ci, un milieu de travail néfaste. Pour plus de précision, le harcèlement psychologique comprend une telle conduite lorsqu'elle se manifeste par de telles paroles, de tels actes ou de tels gestes à caractère sexuel. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement psychologique si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour la personne salariée. »

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées et, par un engagement des ministères, de leurs réseaux, des municipalités et des organismes publics et privés, à favoriser leur intégration à la société au même titre que l'ensemble des citoyennes et citoyens. Pour ce faire, cette loi prévoit diverses mesures visant les personnes handicapées, leur famille et leur milieu de vie ainsi que l'organisation de ressources et de services à leur égard.

La Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité

Prévoit des mesures visant à lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité, notamment en imposant aux établissements de santé et de services sociaux d'adopter et de mettre en œuvre une politique de lutte contre la maltraitance envers ces personnes, en facilitant le signalement des cas de maltraitance ainsi qu'en mettant en place un processus d'intervention concerté, qui vise à mettre fin à des situations complexes de maltraitance qui nécessitent l'intervention de plusieurs partenaires.

La Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre

Vise à protéger les personnes contre les préjudices occasionnés par les thérapies de conversion, lesquelles portent atteinte à leur intégrité et à leur dignité, ainsi qu'à empêcher la publicité de ces thérapies.

La Loi sur la sécurité dans les loisirs et les sports

Vise à assurer la sécurité et l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports. Elle permet de garantir un environnement sain et sécuritaire à tous les participants à des activités sportives, de loisir et de plein air. On considère qu'il y a atteinte à l'intégrité lorsqu'un participant fait l'objet d'agression sexuelle, de violence ou de dopage. Elle prévoit la nomination d'un protecteur de l'intégrité en loisir et en sport chargé de recevoir toute plainte en matière d'intégrité dans les loisirs et les sports et de formuler des recommandations en cette matière, notamment à une fédération d'organismes sportifs, à un organisme sportif ou à un organisme de loisir.

La Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence

Crée un nouveau recours permettant à une personne de prévenir ou de faire cesser le partage sans consentement d'une image intime. Cette loi prévoit une procédure simple et rapide pour prévenir ou faire cesser le partage non consensuel d'une image intime ainsi que les sanctions pouvant être imposées en cas de non-respect d'une ordonnance prononcée à cette fin.

Plan d’action concerté pour prévenir et contrer l’intimidation et la cyberintimidation 2025-2030

Le respect, une valeur à partager

Vision Un Québec où chaque personne se sent respectée dans les sphères de sa vie sociale, scolaire et professionnelle et peut s’épanouir dans la confiance et la sécurité	Principes directeurs Un plan inclusif et collaboratif – Un plan qui s’appuie sur des données probantes – Un plan élaboré selon les bonnes pratiques gouvernementales
---	--

Budget de 26,1 M\$*, dont 11,1 M\$ autofinancés par les ministères et organismes

Orientation 1 : Agir avec les jeunes et soutenir les adultes qui interviennent auprès d’eux pour développer des attitudes et des comportements sociaux appropriés (17,3 M\$)	Orientation 2 : Promouvoir des milieux inclusifs valorisant le respect de toutes les personnes (5,6 M\$)	Orientation 3 : Acquérir et diffuser des connaissances pour mieux prévenir et intervenir (2,2 M\$)	Orientation 4 : Rassembler les partenaires autour de la lutte contre l’intimidation et la cyberintimidation (716 k\$)
1. Consolider la méthode d’intervention SEXTO à l’échelle nationale en fonction de l’évolution des pratiques et des enjeux ADS 2. Offrir aux jeunes un accompagnement adapté, inclusif et centré sur leurs besoins, au sein des maisons des jeunes – CONNECTADOS 3. Sensibiliser les jeunes à l’intimidation vécue par les personnes handicapées et à ses conséquences 4. Outiller les familles et les membres du personnel scolaire au sujet de la stigmatisation sexuelle des femmes 5. Favoriser l’implication des parents en ce qui concerne l’utilisation responsable des technologies et des médias sociaux pour diminuer les gestes de cyberintimidation 6. Assurer la présence d’agentes et agents de soutien au dossier climat scolaire et prévention de la violence et de l’intimidation (ASR-CVI) dans toutes les régions, et soutenir les agentes et agents de liaison Premières Nations et Inuit dans la réalisation de projets CVI avec les élèves 7. Outiller les milieux scolaires afin d’assurer une meilleure prise en compte des élèves de la diversité sexuelle et de genre dans la prévention et l’intervention en contexte d’intimidation et de cyberintimidation 8. Prévenir les demandes répétées et le partage non consensuel d’images à caractère sexuel ou intime, et intervenir de façon éthique auprès de la population étudiante dans ces situations 9. Intégrer une section portant sur l’intimidation dans la Trousse Anti-Troll contre la cyberintimidation	10. Assurer un continuum de prévention en cyberintimidation pour les jeunes du niveau primaire jusqu’à la population générale 11. Soutenir les organismes communautaires Famille dans l’accompagnement des parents pour prévenir l’intimidation et la cyberintimidation 12. Soutenir une mobilisation collective contre le racisme, l’intimidation et la cyberintimidation envers les Autochtones en milieu urbain 13. Sensibiliser l’ensemble des acteurs du milieu du loisir et du sport aux valeurs inhérentes à un environnement sain et sécuritaire, et les accompagner en ce sens 14. Sensibiliser la population québécoise en matière de bons comportements à adopter afin d’assurer une pratique saine et sécuritaire du loisir et du sport 15. Identifier et partager des exemples d’actions concrètes et des outils pratiques pour la prévention de l’intimidation et l’intégration des jeunes handicapés dans les milieux d’accueil estivaux 16. Informer les candidates et candidats aux élections municipales ainsi que les élus et élues municipaux des ressources et outils disponibles en cas de harcèlement, d’intimidation ou d’incivilités 17. Développer les compétences en prévention et en intervention des acteurs scolaires face aux enjeux de polarisations sociales pouvant mener à des conflits, à de l’intimidation ou à des violences 18. Actualiser l’offre d’activités de sensibilisation et d’accompagnement sur l’importance d’entretenir des relations exemptes d’intimidation, en tenant compte de la diversité des milieux de vie collectifs pour les personnes âgées 19. Inciter la population à adopter des comportements empreints de respect et à dénoncer les actes d’intimidation vus ou vécus, autant dans le monde réel que dans le cyberspace	20. Mesurer la prévalence de l’intimidation et de la cyberintimidation au Québec ainsi que son évolution 21. Inclure, dans le Rapport d’application prévu à l’article 45 de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail, une courte section qui informera sur le phénomène du cyberharcèlement en milieu de travail et qui identifiera, s’il y a lieu, des pistes de réflexion 22. Évaluer l’efficacité des pratiques mises en place dans le réseau scolaire québécois afin de prévenir l’intimidation auprès des élèves handicapés 23. Réaliser des analyses et diffuser des connaissances sur les difficultés liées à l’utilisation des écrans au sein des familles 24. Faire état des connaissances scientifiques et des nouvelles avancées sur l’intimidation et la cyberintimidation 25. Adapter l’information diffusée au grand public sur l’intimidation et la cyberintimidation à l’état actuel des connaissances et aux changements sociaux	26. Favoriser le partage d’informations sur l’intimidation pour orienter les techniques de prévention et d’intervention 27. Répertorier les actions des ministères et organismes gouvernementaux en matière d’intimidation et de cyberintimidation, pour enrichir leur complémentarité et veiller à la cohérence de l’action gouvernementale 28. Reconnaître la contribution exemplaire d’une personne, d’une organisation et d’un milieu scolaire ou d’enseignement pour la création d’environnements sécuritaires et inclusifs par la remise du prix Ensemble contre l’intimidation

*Ce budget comprend une somme de 321 400 \$ qui servira à procéder aux derniers versements des projets menés dans le cadre du programme de soutien financier Ensemble contre l’intimidation.

Objectifs de développement durable poursuivis (ODD 2030–Organisation des Nations Unies) :



Légende :

Gras : mesure phare ★ : nouvelle mesure 🏠 : comprend des actions dédiées aux Autochtones
ADS : une analyse différenciée selon les sexes sera associée à la mise en œuvre de la mesure

Mesures		Responsabilité	Collaboration	Partenariat	Budget*
Orientation 1 : Agir avec les jeunes et soutenir les adultes qui interviennent auprès d’eux pour développer des attitudes et des comportements sociaux appropriés					
1	Consolider la méthode d’intervention SEXTO à l’échelle nationale en fonction de l’évolution des pratiques et des enjeux	MSP, DPCP	MEQ	ENPQ, corps de police municipaux, SQ	4,1 M\$
2	Offrir aux jeunes un accompagnement adapté, inclusif et centré sur leurs besoins, au sein des maisons des jeunes – CONNECTADOS	MFA	-	RMJQ	630 k\$
3	Sensibiliser les jeunes à l’intimidation vécue par les personnes handicapées et à ses conséquences	OPHQ	MFA	-	400 k\$
4	Outiller les familles et les membres du personnel scolaire au sujet de la stigmatisation sexuelle des femmes	SCF (incluant le BLCHT)	MEQ, MFA	-	0 \$
5	Favoriser l’implication des parents en ce qui concerne l’utilisation responsable des technologies et des médias sociaux pour diminuer les gestes de cyberintimidation	MEQ	MFA	-	0 \$
6	Assurer la présence d’agentes et agents de soutien au dossier climat scolaire et prévention de la violence et de l’intimidation (ASR-CVI) dans toutes les régions, et soutenir les agentes et agents de liaison Premières Nations et Inuit dans la réalisation de projets CVI avec les élèves	MEQ	-	-	11,6 M\$
7	Outiller les milieux scolaires afin d’assurer une meilleure prise en compte des élèves de la diversité sexuelle et de genre dans la prévention et l’intervention en contexte d’intimidation et de cyberintimidation	MEQ	SCF (BLCHT)	-	60 k\$
8	Prévenir les demandes répétées et le partage non consentuel d’images à caractère sexuel ou intime, et intervenir de façon éthique auprès de la population étudiante dans ces situations	MES	MEQ, SCF	Fédération des cégeps, ACPQ, BCI, associations étudiantes	450 k\$
9	Intégrer une section portant sur l’intimidation dans la Trousse Anti-Troll contre la cyberintimidation	MFA	-	Ville de Trois-Rivières	66 k\$

Orientation 2 : Promouvoir des milieux inclusifs valorisant le respect de toutes les personnes					
10	Assurer un continuum de prévention en cyberintimidation pour les jeunes du niveau primaire jusqu’à la population générale	MSP, SQ	MEQ	-	170 k\$
11	Soutenir les organismes communautaires Famille dans l’accompagnement des parents pour prévenir l’intimidation et la cyberintimidation	MFA	-	FQOCF	450 k\$
12	Soutenir une mobilisation collective contre le racisme, l’intimidation et la cyberintimidation envers les Autochtones en milieu urbain	MFA	-	RCAAQ	570 k\$
13	Sensibiliser l’ensemble des acteurs du milieu du loisir et du sport aux valeurs inhérentes à un environnement sain, et les accompagner en ce sens	MEQ	-	Université Laval, SPORTSQUÉBEC, RURLS, RSEQ, FÉÉPEQ, CQL, centres de services scolaires, commissions scolaires	220 k\$
14	Sensibiliser la population québécoise en matière de bons comportements à adopter afin d’assurer une pratique saine et sécuritaire du loisir et du sport	MEQ	-	RSEQ, RURLS, RLSQ, CQL, SPORTSQUÉBEC	1,9 M\$
15	Identifier et partager des exemples d’actions concrètes et des outils pratiques pour la prévention de l’intimidation et l’intégration des jeunes handicapés dans les milieux d’accueil estivaux	OPHQ	-	Membres du comité de concertation sur les camps de jour et les services de surveillance coordonné par l’OPHQ	40 k\$
16	Informar les candidates et candidats aux élections municipales ainsi que les élues et élus municipaux des ressources et outils disponibles en cas de harcèlement, d’intimidation ou d’incivilités	MAMH	-	-	0 \$

Mesures		Responsabilité	Collaboration	Partenariat	Budget*
17	Développer les compétences en prévention et en intervention des acteurs scolaires face aux enjeux de polarisations sociales pouvant mener à des conflits, à de l'intimidation ou à des violences	MEQ	MSSS	Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill, RAPS	400 k\$
18	Actualiser l'offre d'activités de sensibilisation et d'accompagnement sur l'importance d'entretenir des relations exemptes d'intimidation, en tenant compte de la diversité des milieux de vie collectifs pour les personnes âgées	MSSS, SA	-	Centre collégial d'expertise en gérontologie du Cégep de Drummondville	316 k\$
19	Inciter la population à adopter des comportements empreints de respect et à dénoncer les actes d'intimidation vus ou vécus, autant dans le monde réel que dans le cyberspace	MFA	Membres du comité de travail interministériel sur l'intimidation	-	1,5 M\$

Orientation 3 : Acquérir et diffuser des connaissances pour mieux prévenir et intervenir					
20	Mesurer la prévalence de l'intimidation et de la cyberintimidation au Québec ainsi que son évolution	MFA	-	ISQ	1,8 M\$
21	Inclure, dans le Rapport d'application prévu à l'article 45 de la <i>Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail</i> , une courte section qui informera sur le phénomène du cyberharcèlement en milieu de travail et qui identifiera, s'il y a lieu, des pistes de réflexion	MT	-	-	0 \$
22	Évaluer l'efficacité des pratiques mises en place dans le réseau scolaire québécois afin de prévenir l'intimidation auprès des élèves handicapés	OPHQ	MEQ, MFA	-	130 k\$
23	Réaliser des analyses et diffuser des connaissances sur les difficultés liées à l'utilisation des écrans au sein des familles	MFA	-	-	0 \$
24	Faire état des connaissances scientifiques et des nouvelles avancées sur l'intimidation et la cyberintimidation	MFA	-	INSPQ	296 k\$
25	Adapter l'information diffusée au grand public sur l'intimidation et la cyberintimidation à l'état actuel des connaissances et aux changements sociaux	MFA	-	-	0 \$

Orientation 4 : Rassembler les partenaires autour de la lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation					
26	Favoriser le partage d'informations sur l'intimidation pour orienter les techniques de prévention et d'intervention	MFA	-	L'Anonyme U.I.M.	622 k\$
27	Répertorier les actions des ministères et organismes gouvernementaux en matière d'intimidation et de cyberintimidation, pour enrichir leur complémentarité et veiller à la cohérence de l'action gouvernementale	MFA	Membres du Comité de travail interministériel sur l'intimidation	-	0 \$
28	Reconnaître la contribution exemplaire d'une personne, d'une organisation et d'un milieu scolaire ou d'enseignement pour la création d'environnements sécuritaires et inclusifs par la remise du prix Ensemble contre l'intimidation	MFA	MEQ	-	94 k\$

*Un montant additionnel de 321 400 \$ servira à procéder aux derniers versements des projets menés dans le cadre du programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation.

Références

1. QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA FAMILLE. *Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018*, [En ligne], [s. l.], Le ministère, c2015, 60 p. [<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4066515>].
2. QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA FAMILLE. *Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025*, [En ligne], [s. l.], Le ministère, c2021, 52 p. [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/intimidation/plan-action-intimidation-2020-2025.pdf>].
3. QUÉBEC. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022*, [En ligne]. [<https://statistique.quebec.ca/fr/document/intimidation-cyberintimidation-quebec>] (Consulté en février 2025).
4. QUÉBEC. *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I 13.3) : à jour au 1^{er} novembre 2024, [En ligne], [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2024, art. 13, par. 1.1. [<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/l-13.3>] (Consulté en février 2025).
5. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Contrer l'intimidation et la cyberintimidation : une perspective de santé publique*, Mémoire déposé au ministère de la Famille dans le cadre de la consultation sur l'intimidation et la cyberintimidation, [En ligne], 2024. [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/intimidation/memoires/Memoire-INSPQ.pdf>] (Consulté en février 2025).
6. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Contrer l'intimidation et la cyberintimidation : une perspective de santé publique*, Mémoire déposé au ministère de la Famille dans le cadre de la consultation sur l'intimidation et la cyberintimidation, [En ligne], 2024. [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/intimidation/memoires/Memoire-INSPQ.pdf>] (Consulté en février 2025).
7. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *L'intimidation : de quoi parle-t-on ?*, [En ligne], 2020. [<https://www.inspq.qc.ca/intimidation/de-quoi-parle-t-on>] (Consulté en février 2025).
8. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Trousse média sur l'intimidation*, [En ligne], 2023. [<https://www.inspq.qc.ca/intimidation>] (Consulté en février 2025).
9. BONIFAS, Robin P. *Bullying Among Older Adults : How to Recognize and Address an Unseen Epidemic*. Health Professions Press. c2016. 200 p.
10. BONIFAS, Robin P. *Bullying Among Older Adults : How to Recognize and Address an Unseen Epidemic*. Health Professions Press. c2016. 200 p.
11. ÉDUCALOI. *Cyberintimidation : les gestes interdits*, [En ligne], 2025. [<https://educaloi.qc.ca/capsules/cyberintimidation-les-gestes-interdits/>] (Consulté en février 2025).
12. ÉDUCALOI. *Cyberintimidation : les gestes interdits*, [En ligne], 2025. [<https://educaloi.qc.ca/capsules/cyberintimidation-les-gestes-interdits/>] (Consulté en février 2025).
13. ÉDUCALOI. *Cyberintimidation : les gestes interdits*, [En ligne], 2025. [<https://educaloi.qc.ca/capsules/cyberintimidation-les-gestes-interdits/>] (Consulté en février 2025).
14. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *L'intimidation vécue par les jeunes*, [En ligne], 2025. [<https://www.inspq.qc.ca/intimidation/jeunes>] (Consulté en mars 2025).

15. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Contrer l'intimidation et la cyberintimidation : une perspective de santé publique*, Mémoire déposé au ministère de la Famille dans le cadre de la consultation sur l'intimidation et la cyberintimidation, [En ligne], 2024. [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/intimidation/memoires/Memoire-INSPQ.pdf>] (Consulté en février 2025).
16. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Contrer l'intimidation et la cyberintimidation : une perspective de santé publique*, Mémoire déposé au ministère de la Famille dans le cadre de la consultation sur l'intimidation et la cyberintimidation, [En ligne], 2024. [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/intimidation/memoires/Memoire-INSPQ.pdf>] (Consulté en février 2025).
17. BEAUMONT, Claire. *Compter sur le personnel scolaire pour modaliser les comportements prosociaux*. Mémoire présenté au ministère de la Famille, [En ligne], 2025, 16 p. [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/intimidation/memoires/Memoire-Claire-Beaumont.pdf>].
18. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Intimidation*, [En ligne], 2025. [<https://www.inspq.qc.ca/intimidation>] (Consulté en avril 2025).
19. ARANIBAR ZEBALLOS, Daniela, et Jesseca PAQUETTE. *L'intimidation et la cyberintimidation au Québec. Portrait à partir de l'Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, c2024, 166 p. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/intimidation-quebec-eqrs-2022.pdf>].
20. ARANIBAR ZEBALLOS, Daniela, et Jesseca PAQUETTE. *L'intimidation et la cyberintimidation au Québec. Portrait à partir de l'Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, c2024, 166 p. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/intimidation-quebec-eqrs-2022.pdf>].
21. ARANIBAR ZEBALLOS, Daniela, et Jesseca PAQUETTE. *L'intimidation et la cyberintimidation au Québec. Portrait à partir de l'Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, c2024, 166 p. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/intimidation-quebec-eqrs-2022.pdf>].
22. ARANIBAR ZEBALLOS, Daniela, et Jesseca PAQUETTE. *L'intimidation et la cyberintimidation au Québec. Portrait à partir de l'Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, c2024, 166 p. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/intimidation-quebec-eqrs-2022.pdf>].
23. CROP. *Sondage : Diversité sexuelle et de genre au Canada*, Rapport préparé pour la Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais, [En ligne], Montréal, 2024, 194 p. [<https://fondationjasminroy.com/wp-content/uploads/2024/09/crop-rapport-du-sondage-portant-sur-les-diversites-sexuelles-et-de-genre.pdf>].
24. ARANIBAR ZEBALLOS, Daniela, et Jesseca PAQUETTE. *L'intimidation et la cyberintimidation au Québec. Portrait à partir de l'Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, c2024, 166 p. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/intimidation-quebec-eqrs-2022.pdf>].
25. ARANIBAR ZEBALLOS, Daniela, et Jesseca PAQUETTE. *L'intimidation et la cyberintimidation au Québec. Portrait à partir de l'Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, c2024, 166 p. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/intimidation-quebec-eqrs-2022.pdf>].

26. QUÉBEC. *Formation pour le réseau scolaire sur l'intimidation et la violence*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/intimidation/formations-pour-contrer-lintimidation/reseau-scolaire>] (Consulté en février 2025).
27. UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. *Formation +Fort Ensemble*, [En ligne], [<https://studiumfc.umontreal.ca/course/index.php?categoryid=53>] (Consulté en février 2025).
28. HANGO, Darcy. *Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation*, [En ligne], Canada, Statistique Canada, c2023, Regards sur la société canadienne, 24 p. [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2023001/article/00003-fra.pdf>].
29. CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Slutshaming*, [En ligne], 2025. [<https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/bibliotheque-des-violences-faites-aux-femmes/slutshaming/>] (Consulté en septembre 2024).
30. MARTIN-STOREY, Alexa, et autres. *Victimisation verbale, relationnelle et indirecte chez les filles : une approche méthodologique mixte pour comprendre le rôle du slut-shaming, des comportements homophobes et du harcèlement sexuel*, [En ligne], Québec, Fonds de recherche Société et culture, c2023, Rapport de recherche Programme actions concertées, 23 p. [https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2023/10/rapport-de-recherche_2020_0vf_280273_martin-storey.pdf].
31. ARANIBAR ZEBALLOS, Daniela, et Jesseca PAQUETTE. *L'intimidation et la cyberintimidation au Québec. Portrait à partir de l'Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, c2024, 166 p. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/intimidation-quebec-eqrs-2022.pdf>].
32. BEAUMONT, Claire. *Compter sur le personnel scolaire pour modaliser les comportements prosociaux*. Mémoire présenté au ministère de la Famille, [En ligne], 2025 16 p. [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/intimidation/memoires/Memoire-Claire-Beaumont.pdf>] (Consulté en février 2025).
33. ARANIBAR ZEBALLOS, Daniela, et Jesseca PAQUETTE. *L'intimidation et la cyberintimidation au Québec. Portrait à partir de l'Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, c2024, 166 p. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/intimidation-quebec-eqrs-2022.pdf>].
34. ARANIBAR ZEBALLOS, Daniela, et Jesseca PAQUETTE. *L'intimidation et la cyberintimidation au Québec. Portrait à partir de l'Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, c2024, 166 p. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/intimidation-quebec-eqrs-2022.pdf>].
35. QUÉBEC. SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Sondage populationnel à l'égard de la diversité sexuelle et de genre – Attitude et perception des Québécois.es*, [En ligne], [s. l.], c2024, 31 p. [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/gouv/homophobie-transphobie/RA-sondage-populationnel-diversite-sexuelle-genre-BLCHT.pdf>].
36. RICHARD, Gabrielle et autres. *Augmentation des niveaux de malaise. Ce que les élèves du secondaire pensent de la diversité sexuelle, 2017-2024*. Montréal, GRIS-Montréal, [En ligne], c2025, 23 p. [https://www.gris.ca/app/uploads/2025/01/GRIS_rapport-final_30jan2025.pdf].

37. ARANIBAR ZEBALLOS, Daniela, et Jesseca PAQUETTE. *L'intimidation et la cyberintimidation au Québec. Portrait à partir de l'Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, c2024, 166 p.
[<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/intimidation-quebec-eqrs-2022.pdf>].
38. ARANIBAR ZEBALLOS, Daniela, et Jesseca PAQUETTE. *L'intimidation et la cyberintimidation au Québec. Portrait à partir de l'Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, c2024, 166 p.
[<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/intimidation-quebec-eqrs-2022.pdf>].
39. ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes. Rapport, [En ligne], Québec, c2025, 165 p.
[<https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cses/mandats/Mandat-51807/index.html>].

